

SECOURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE
La Fondation de l'Armée du Salut



Projet d'établissement

2018 - 2022

Fondation de l'Armée du Salut

Arche de Noé



Arche de Noé – Fondation de l'Armée du Salut

3-5 rue Féliссent – 69007 Lyon

☎ 04 78 58 29 66

✉ archedenoe@armeedusalut.fr

Sommaire

I.	Introduction et processus d'élaboration	P1
II.	La Fondation de l'Arme du Salut	P2
1.	L'Armée du Salut dans le monde	P2
2.	L'Armée du Salut en France	P2
III.	L'Arche de Noé, un établissement de la Fondation de l'Armée du Salut	P6
1.	La Guillotière, un quartier de vie	P6
2.	L'Arche de Noé	P6
3.	Les locaux	P8
IV.	Le public accueilli	P11
1.	Lieux d'habitation	P11
2.	Répartition par quotient familial	P13
3.	Age des personnes fréquentant la structure	P16
V.	Activités et intentions éducatives	P16
1.	Cadre légal	P16
2.	Projet éducatif	P18
3.	La bienveillance	P19
4.	L'accompagnement spirituel	P20
VI.	Présentation et organisation des actions	P20
1.	Famille – adultes	P22
2.	Périscolaire – activités en lien avec l'école	P29
3.	Accueil jeunes	P33
4.	Enfance – préadolescence	P34
5.	Partenariats	P36
VII.	Organisation Structurale	P38
1.	Ressources humaines	P38
2.	Objectifs et groupe de travail	P41
3.	Fiches projets	P45
4.	Budget et financeurs	P60
VIII.	Conclusion	P60
1.	En interne	P60
2.	En externe	P61

Annexes :

- Lexique des acronymes et abréviations
- Cahier des charges CLAS
- Livret d'accueil de l'Arche de Noé
- Conditions d'inscription à l'Arche de Noé

I. Introduction et Processus d'élaboration

Le projet d'établissement reflète les constats de territoire, les mutations à l'œuvre sur la Guillotière, la typologie des publics fréquentant la structure, les pistes de réflexions, les plans d'action à l'œuvre à l'Arche de Noé.

Ce projet d'établissement sera présenté pour validation au comité d'évaluation de la Fondation de l'Armée du Salut.

Processus d'élaboration

Ce projet d'établissement s'inspire des documents en vigueur à l'Arche de Noé.

Ces documents ont pour la plupart été travaillés avec l'équipe de permanents lors de temps spécifiques. Ils sont le fruit d'une réflexion sur les valeurs portées par l'Arche de Noé dans la société actuelle, et plus largement sur la place de l'éducation populaire dans cette société.

L'équipe de permanents ayant contribué à cette écriture est composée ainsi :

- Le responsable de secteur enfance, la responsable de secteur périscolaire, la responsable de l'accueil jeunes, la responsable du secteur famille – adultes,
- Un animateur permanent,
- L'équipe de direction

Le projet éducatif de l'Arche de Noé a été travaillé en réunion avec l'ensemble des personnels sur deux journées de travail en 2015. La réflexion portait sur les valeurs de la Fondation, la déclinaison de ces valeurs au sein de l'éducation populaire et de l'Arche de Noé. Aussi, les intentions éducatives des salariés furent l'objet de nombreux débats et de questionnements sur les pratiques.

Cette réflexion a permis d'aboutir à la rédaction de quatre objectifs principaux de l'Arche de Noé en direction des publics accueillis :

- **L'accueil inconditionnel ;**
- **Les loisirs, outil de construction de soi ;**
- **Etre acteur ;**
- **Faire société – Vivre ensemble.**

Le livret d'accueil de l'Arche de Noé est également le fruit d'un travail collectif de présentation des secteurs par leur responsable. C'est un travail individuel dans un premier temps puis une mise en commun des écrits.

Les données présentées dans ce projet d'établissement sont également issues des différents travaux des personnels en formation professionnelle à l'Arche de Noé, des outils de statistiques mise à disposition par la Ville de Lyon, du logiciel métier utilisé dans la structure.

II. Présentation de la Fondation de l'Arme du Salut¹

Une organisation en mouvement

1. L'Armée du Salut dans le monde

➤ Origines et vocation

L'Armée du Salut a été fondée en 1865 par le pasteur William Booth, dans l'Angleterre industrielle du 19^{ème} siècle. Portée par une éthique chrétienne, sa vocation est de répondre aux besoins physiques, sociaux et spirituels des personnes en situation de détresse. Elle est présente dans 128 pays sur les cinq continents. Elle accomplit une œuvre d'intérêt général dans les domaines de la santé (hôpitaux, dispensaires...), de l'enseignement, du social et médico-social et intervient à tous les âges de la vie, de la naissance à la fin de vie. L'Armée du Salut a pour vocation de restaurer la personne dans son corps, son humanité, ses droits fondamentaux et sa spiritualité.

2. L'Armée du Salut en France

➤ Une implantation progressive sur le territoire :

Implantée en France depuis 1881, l'Armée du Salut s'est impliquée auprès des personnes en difficulté, créant notamment les « foyers du soldat » au cours de la première guerre mondiale. Elle prend véritablement son essor entre les deux guerres avec la création des grandes institutions sociales à Paris et en province. Reconnue d'utilité publique par le décret du 7 avril 1931, elle ne cesse d'accroître son rayonnement dans les domaines sanitaire, social et médico-social jusqu'en 1939. A l'issue du deuxième conflit mondial, elle relance son activité en élargissant ses actions sur la jeunesse : elle développe des actions pédagogiques, met en place des maisons d'enfants et des centres d'apprentissage, crée des clubs de prévention et des établissements relevant de l'éducation spécialisée. Parallèlement, l'Armée du Salut développe un partenariat avec les pouvoirs publics et avec les acteurs du champ sanitaire et médico-social. Membre fondateur d'organismes tels que l'Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS), la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS), le Syndicat patronal de la branche qui est né de la fusion de la Fegapei et du Syneas (NEXEM), la Fédération d'Entraide Protestante (FEP), la Fédération française des Banques Alimentaires, elle s'inscrit dans les dispositifs de lutte contre les formes d'exclusion, organise et gère des structures d'accueil en partenariat avec d'autres institutions ou services, à la demande des pouvoirs publics.

➤ Adaptation aux évolutions et aux nécessités

En 1994, désireuse d'articuler avec une plus grande pertinence action sociale et spiritualité, l'Armée du Salut adopte de nouveaux statuts.

¹ Version N°2 du 23 mars 2017

- La gestion des établissements à caractère social et médico-social est assurée par l'Association des Œuvres Françaises de Bienfaisance de l'Armée du Salut (AOFBAS).
- Les officiers constituent une Congrégation reconnue par l'Etat, membre de la fédération protestante de France. Leur mission spirituelle s'exerce dans les postes d'évangélisation. La Congrégation de l'Armée du Salut situe l'éthique chrétienne, le développement spirituel et la mission d'évangélisation. Elle assure en partie avec l'Association la mission d'urgence et de prévention en amont du champ social, dans le cadre d'action d'intérêt général.

➤ **Du statut d'Association à celui de Fondation**

A la suite du décret du 11 avril 2000, la Fondation de l'Armée du Salut se substitue à la l'AOFBAS et est reconnue d'utilité publique. Si les valeurs et les missions de la nouvelle Fondation sont identiques à celles de l'Association, les moyens d'action sont plus étendus. Par cette démarche, l'Armée du Salut affirme sa volonté d'ouverture à la société civile, aux différents environnements politiques, culturels, socio-culturels et humains. Elle considère que l'échange et le partenariat sont sources de vitalité, d'enrichissement.

➤ **Aujourd'hui en France : une Fondation multispécialiste**

Près de 2 300 salariés et 3400 bénévoles mettent en œuvre dans plus de 150 établissements et services un accompagnement adapté aux besoins de près de 10 000 Personnes accueillies chaque jour, cela dans 12 régions de France (chiffres au 1^{er} janvier 2017), afin de garantir *la dignité* de la personne et d'assurer un accompagnement personnalisé, humain et spirituel.

La représentation des Personnes accueillies dans la Fondation est assurée par le Haut Comité des Personnes Accompagnées et Accueillies (HCPAA), le groupe des ambassadeurs de la Participation et communication adaptées, et les Conseils de la Vie sociale (CVS).

La Fondation est organisée en 2 secteurs et 4 champs d'intervention, avec un Siège social qui travaille en lien étroit avec les établissements, leur apportant pilotage et soutien dans les domaines suivants :

- L'accompagnement des directeurs d'établissement, représentation, finances, communication, sécurité, assurances, immobilier, ressources humaines, qualité et gestion des risques, systèmes d'information nouvelles technologies, mutualisation des achats, bénévolat, accompagnement spirituel, partenariat et ouverture sur l'extérieur.

Chaque établissement est rattaché à une Direction de programmes de secteurs garante du respect des valeurs éthiques, professionnelles de la Fondation de l'Armée du Salut.

➤ **Présentation des quatre champs d'intervention**

Présentation des quatre champs d'intervention

	Jeunesse /Famille	Handicap	Dépendance	Inclusion sociale
Publics	Enfants de l'Aide sociale à l'enfance, Enfants du milieu judiciaire, migrants mineurs isolés, jeunes majeurs	Adultes : polyhandicap, handicap mental et troubles associés, handicap psychique. Enfants : troubles du comportement et de la personnalité	Personnes âgées en perte d'autonomie, personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, personnes isolées, personnes à faibles ressources, personnes en soins de suite et convalescence, aidants	Accueil mère/enfant, personnes isolées, familles monoparentales, familles de migrants, sans domicile fixe, travailleurs pauvres, femmes victimes de violence.
Actions menées	Placements administratifs et judiciaires, accueil mère/enfant, accompagnement éducatif, scolaire, insertion professionnelle, animation, protection, accueil de jour, placement à domicile, accompagnement à la parentalité, hébergement, accueil en crèche, accompagnement au logement autonome...	Éducatives, pédagogiques, thérapeutiques, insertion professionnelle, soins, nursing, animation, accompagnement à la parentalité, suivi en milieu ouvert, protection.	Accueil de jour, accueil temporaire, soins de suite, protection, hébergement, nursing, soins, animation, accompagnement, soutien des aidants, plateforme de répit pour les aidants, accompagnement jusqu'au bout de la vie et soins palliatifs et visites à domicile	Mise à l'abri, hébergement, accompagnement social, urgence sociale, orientation, soins, restauration, animation, accès au logement autonome, insertion, accompagnement à la parentalité...

Cette organisation permet à la Fondation de l'Armée du Salut de répondre aux sollicitations émanant de l'État, des collectivités territoriales et départementales. Elle assure également en lien direct avec la Congrégation des actions sociales de proximité (Travail d'Intérêt Général). Elle peut aussi en partenariat associatif reprendre des structures ou les accompagner sous mandat d'assistance de gestion. Elle se donne aussi les moyens de répondre à des appels à projets pour la création de nouvelles structures.

Afin de compléter cette organisation, la Congrégation de l'Armée du Salut accompagne la Fondation pour la coordination de l'accompagnement spirituel, ouvert à tous et sans prosélytisme, dans tous les établissements et services.

➤ **Le Bénévolat**

Le service du bénévolat existe depuis 1987. Il vient en appui du Siège pour la Fondation et la Congrégation. Fort de son implication sur tout le territoire, il renforce les missions de la Fondation dans tous les établissements.

Ces principales actions sont : accompagnement des résidents, visite à domicile (Monalisa), distribution des soupes de nuit, distribution de colis et repas de fêtes.

Un accompagnement des bénévoles (chartes des bénévoles, objectifs individuels, période d'intégration...) permet la continuité de la cohérence des actions menées.

Le bénévolat ne remplace pas les salariés mais il est une source de valorisation essentielle du développement de la Fondation.

➤ **Conclusion**

Riche de son histoire et de son expérience, portée par des valeurs fortes, l'Armée du Salut entend au travers de la Fondation laïque poursuivre et étendre son engagement dans le domaine sanitaire et social et médico-social. Elle est animée d'une volonté de modernisation, articulant caritatif et professionnalisme, l'éthique de conviction et l'éthique de compétences.

La Fondation de l'Armée du Salut est attentive aux évolutions des contextes politiques et sociaux. Elle travaille à la mise en œuvre de réponses innovantes aux problématiques nouvelles qui émergent dans le champ de l'action sociale et médico-sociale.

Pour cela elle fait appel à la générosité du public.

Aujourd'hui, comme hier, l'Armée du Salut s'appuie sur trois missions :

« SECOURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE »

III. L'Arche de Noé, un établissement de la Fondation de l'Armée du Salut

1. La Guillotière, Un quartier de vie

L'Arche de Noé est située au cœur de Lyon sur la rive gauche du Rhône, dans le quartier de la Guillotière. Depuis 1994, dans le cadre de la politique de la ville, le quartier est classé comme zone urbaine sensible prioritaire de catégorie 2. Il est défini par les élus lyonnais comme quartier mixte de centre-ville. En effet, le quartier de la Guillotière est en proximité immédiate du centre de Lyon et de son centre historique. Il n'en est séparé que par le pont de la Guillotière enjambant le Rhône.

Le quartier de la Guillotière est situé dans le 7^{ème} et le 3^{ème} arrondissement de Lyon. Il est historiquement un quartier d'immigration et aujourd'hui encore, il se caractérise par sa mixité sociale et ethnique. Au XIX^e siècle, le faubourg de la Guillotière était la porte d'entrée sur Lyon, lieu où les nouveaux arrivants devaient montrer patte blanche avant d'entrer dans Lyon.

Aujourd'hui le quartier de la Guillotière n'est qu'une partie du 7^{ème} arrondissement et est classé en quartier « veille active » pour la ville de Lyon. Une attention particulière est portée sur ce quartier récemment sortie des territoires prioritaires au titre de la politique de la ville.

La Guillotière est un lieu important d'arrivée des migrants, après les Italiens, ce seront les personnes venant du Maghreb, de Turquie, d'Asie puis aujourd'hui des pays de l'est.

L'un des témoignages de ces arrivées successives est la diversité des commerces et la mixité de population aujourd'hui présente dans ce quartier.

Dans les années 2000, la Guillotière a bénéficié d'un programme de réhabilitation de l'habitat. Les propriétaires ont alors pu, grâce à des subventions, rénover les bâtis. Si c'était essentiel dans ce quartier à l'époque délabré, cela a conduit à une forte augmentation des loyers. Les habitants historiques de la Guillotière ont parfois dû partir pour trouver des loyers modérés, laissant place à des familles de classe moyenne, plus aisées. Cette transformation de la Guillotière a conduit à la sortie du quartier des territoires prioritaires au titre de la politique de la ville en 2014. Le mode de calcul ne prenant en compte que le revenu moyen des habitants d'un territoire sans regarder les écarts à la moyenne. Même si en 20 ans la Guillotière a beaucoup évolué, il reste des poches de misère, des habitants en grande difficulté sociale et économique. 41% des habitants de la Guillotière sont allocataires de la Caisse d'Allocation Familiale et 55% de ces allocataires ont un quotient familial CAF inférieur à 300€, soit une population très précaire répartie sur l'ensemble du territoire.

2. L'Arche de Noé

L'Armée du Salut a choisi, en 1992, d'implanter dans le quartier de la Guillotière une structure socio-éducative et de prévention à destination des enfants, des jeunes et de leurs familles, l'Arche de Noé. Le constat initial était un manque avéré de centres de ce type dans le quartier et une très forte demande des familles. Le caractère cosmopolite, très vivant du quartier, son histoire, la proximité de la place du Pont qui constitue un foyer de délinquance ont été autant d'éléments pris en compte par l'Armée du Salut pour choisir d'y développer des actions.

Les premières actions sociales développées dans ces locaux, avant qu'il ne prenne le nom l'Arche de Noé, ont été de l'accompagnement à la scolarité et des distributions de colis alimentaire. Puis s'est développé un « petit » accueil de loisirs.

Le développement des emplois jeunes a permis le développement de la structure, favorisant les embauches et les formations. Depuis, l'Arche de Noé n'a cessé de se développer en fonction des besoins des publics, des demandes des habitants mais également de celles des pouvoirs publics.

Les activités de l'Arche de Noé s'inscrivent dans les valeurs de **l'éducation populaire**, valeurs qui viennent en complément de l'éducation « formelle » dispensée notamment par l'école. L'éducation populaire qui pourrait trouver son ancrage dans la phrase suivante « Une simple instruction du peuple dispensant un savoir, aussi pertinent soit-il, ne suffira pas si elle ne s'accompagne pas, (...), de la construction de nouvelles intelligences et représentations collectives du monde permettant de donner un avenir au futur. L'éducation populaire peut et doit contribuer à ce processus nécessaire et ambitieux en œuvrant dans trois directions complémentaires et convergentes : l'émancipation qui consiste à sortir, aussi modestement que cela soit (une prise de parole, une indignation publiquement exprimée, un premier acte de résistance...) de la place qui vous a été assignée par les conditions sociales, les appartenances culturelles, le genre ou les handicaps de toutes sortes ; l'augmentation de la puissance d'agir permettant aux individus de reprendre leur destin en main ; l'engagement dans les transformations des rapports sociaux et politiques jugées pertinentes et que les situations imposent. »¹ . **Le principe est bien l'émancipation et la possibilité qui est donnée à chacun de prendre sa place au sein de la société.**

Les objectifs portés dans chacune des actions mise en œuvre sont les suivants :

- Contribuer au développement des personnalités, à leur épanouissement et à la conquête de leur autonomie ;
- Développer le lien social dans toutes ses dimensions : interculturelle et intergénérationnelle à l'échelle du quartier, favoriser les solidarités ;
- Renforcer la parentalité, rompre l'isolement de certaines familles ;
- Prendre en compte les personnes dans leur contexte familial ;
- Eduquer à la citoyenneté ;
- Faciliter l'intégration et la découverte d'autres cultures ;
- Proposer un accueil inconditionnel quel que soit le parcours de vie, les difficultés passagères ou pérennes de l'individu.

Ces objectifs s'inscrivent dans le projet de la Fondation de l'Armée du Salut visant à promouvoir la dignité humaine et l'éducation pour tous, à proposer un accompagnement aux personnes qui en ont besoin.

¹ Christian Maurel, *Éducation populaire et puissance d'agir. Les processus culturels de l'émancipation.* L'Harmattan 1 mai 2010

L'Arche de Noé est le seul établissement de type centre social de la Fondation de l'Armée du Salut. Il pourrait être défini comme une structure complémentaire des autres établissements existant au sein de la Fondation, l'animation collective apportant une plus-value à l'accompagnement individuel si l'on considère que la restauration de la dignité passe également par le vivre ensemble.

Par son appartenance à la Fondation de l'Armée du Salut, l'Arche de Noé bénéficie de services supports développés au siège de la Fondation. Ces services apportent à la fois l'accompagnement nécessaire à la gestion d'un établissement mais également des procédures et des contrôles internes nécessaires lorsque la gouvernance est éloignée de l'établissement.

Des rencontres régulières organisées par le siège de la Fondation sont l'occasion de croiser les regards sur les métiers de l'économie sociale et solidaire, d'échanger sur nos pratiques managériales, de se retrouver autour de projets communs ou d'en susciter.

Toutefois la particularité de l'Arche de Noé, de son projet, de son fonctionnement fait que la majorité des thématiques abordées n'apportent pas de plus-value dans la gestion de l'établissement même s'ils peuvent nourrir la réflexion sur les liens possibles avec d'autres établissements. Cela amène une ouverture d'esprit, une meilleure connaissance de la réalité de l'autre et peut-être que la contribution de l'Arche de Noé à ces temps est également de proposer une autre réalité, d'autres méthodes de travail qui peuvent parfois être transposées.

L'accompagnement individuel de la direction de programmes est une ressource importante dans la mesure où elle questionne, interroge sur la pratique, obligeant à mettre des termes sur les actions, à repenser et ré-énoncer le sens du projet.

3. Les locaux



La Fondation de l'Armée du Salut est propriétaire des locaux utilisés par l'Arche de Noé. Ils sont situés au cœur de la Guillotière dans une petite rue peu passante, la rue Félissent, donnant sur une artère très fréquentée, la rue de Marseille. Les locaux donnent également depuis peu sur une seconde artère, rue Montesquieu, dans le même îlot. La desserte en transport en commun est idéale : tram et métro sont tout à proximité. Les écoles, le collège, la bibliothèque partenaires sont à moins de 5 minutes à pied de la structure.

Les locaux sont classés en Etablissement Recevant du Public de 5^{ème} catégorie, type L. Ils ont fait l'objet d'une rénovation complète en 2009 et se sont agrandis en 2017. Depuis la rénovation et l'extension les locaux sont adaptés à l'accueil de public de tout âge. Ils sont toutefois très exigus pour l'ensemble des activités menées à l'Arche de Noé et les accueils de loisirs se déroulent dans une école mise à disposition par la ville de Lyon permettant d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions et laisser les locaux de l'Arche de Noé disponibles pour d'autres activités.

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite grâce à un plan incliné donnant sur la salle d'activité du rez-de-chaussée. L'ensemble des actions de l'Arche de Noé peut être aménagé pour accueillir des personnes à mobilité réduite.

Une entrée peut également se faire directement dans le local « accueil jeunes », par l'entrée principale de l'accueil ou désormais par le Lieu d'Accueil Enfants Parents.

Salle d'activité du 1^{er} étage limitée à 19 personnes simultanément. Cette salle est notamment utilisée pour les ateliers adultes et par des groupes d'accueil de loisirs les mercredis, vacances et vendredis. Les enfants de moins de 6 ans n'utilisent pas cette salle du fait de sa situation au 1^{er} étage.



Cuisine située au 1^{er} étage et permettant la remise en température des repas en liaison froide.

La cuisine n'est pas déclarée aux services vétérinaires. A ce jour, les repas des accueils de loisirs sont pris dans les écoles et cette cuisine n'est utilisée que pour des ateliers cuisine avec tous les publics et également par les salariés.



Salle d'activité du rez-de-chaussée. Cette salle est utilisée pour tous type d'actions. Elle peut être au besoin séparée par une cloison amovible qui assure également une bonne isolation phonique.

Cette salle est particulièrement utilisée pour les personnes à mobilité réduite, les parents ayant des poussettes puisque son accès extérieur se fait grâce à un plan incliné. Depuis que le Lieu d'Accueil Enfants Parents a des locaux dédiés, cette salle est de nouveau très investie.



Depuis la grande salle d'activité, il est possible d'accéder au LAEP. Ces locaux acquis par la Fondation il y a quelques années ont fait l'objet d'une rénovation complète et ont été livrés en mai 2017. Les travaux et l'aménagement ont été pensés pour l'accueil des tous petits et de leurs parents. Les toilettes y sont adaptés à la petite enfance. L'accès aux locaux peut également se faire par le 32 rue Montesquieu. Cette double entrée donne une nouvelle visibilité à l'Arche de Noé.

Les personnes venant à l'Arche de Noé pour se renseigner, s'inscrire ou par besoin de partager ou de discuter viennent en premier lieu à l'Accueil de l'Arche de Noé. L'espace y est assez restreint et un nouvel aménagement pour rendre ce lieu plus convivial est à l'étude.



L'accueil jeunes. Le lieu est autonome du reste de l'Arche de Noé du fait de sa propre entrée. Il est aménagé pour que les jeunes puissent se poser pour discuter mais également jouer.

Les locaux de l'Arche de Noé sont régulièrement mis à disposition d'autres associations. Ces mises à disposition permettent à de petites associations de continuer leurs activités. Ce sont au total 3 associations qui occupent les locaux toutes les semaines et 4 autres de façon ponctuelle.

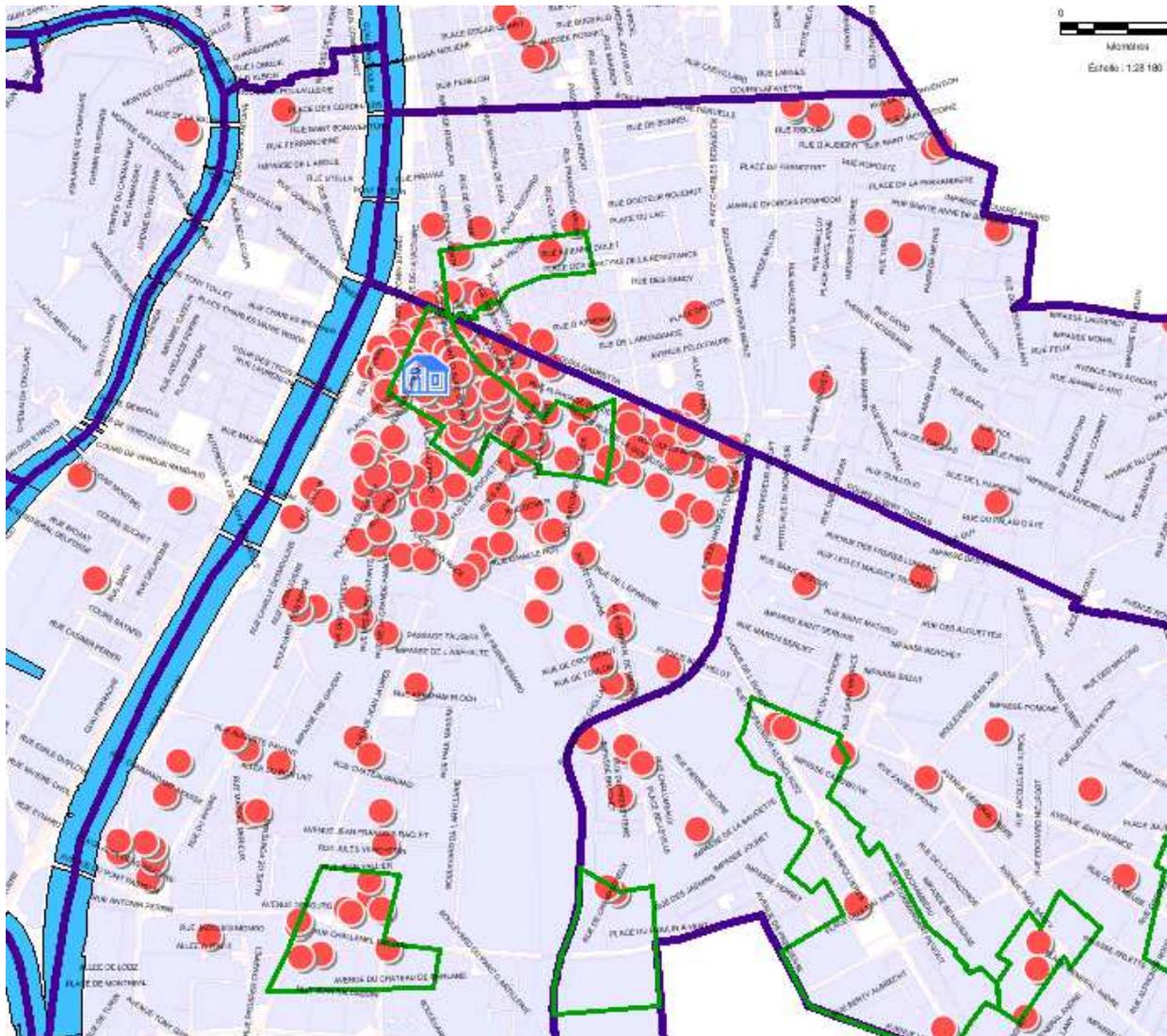
IV. Le public accueilli

L'Arche de Noé est une structure ouverte sur l'extérieur, les personnes poussent la porte pour les services qui sont proposés. Il n'y a pas d'orientation par les services sociaux à proprement dit ; il peut y avoir une information des partenaires mais qui ne vaut jamais pour une injonction.

1. Lieux d'habitation des familles fréquentant l'Arche de Noé

- **Le public fréquentant la structure est majoritairement issu du quartier de la Guillotière.**

Le graphique ci-dessous, réalisé sur la base des adresses des familles en 2013, montre la zone d'influence de l'Arche de Noé. Les lieux d'habitation des familles représentées par les points rouges sont très majoritairement aux proches alentours de la structure.



	2014	2015	2016
7^{ème} Guillotière	48%	50%	45%
7^{ème} autre	9%	11%	9%
3^{ème} Moncey Voltaire	6%	4%	6%
3^{ème} autre	8%	8%	9%
Autre	29%	27%	31%

La majorité des familles est issue du 7^{ème} arrondissement et de la Guillotière. L'Arche de Noé est une structure de proximité, proposant un service aux habitants du quartier. Le 3^{ème} arrondissement est à proximité immédiate, séparé par le cours Gambetta, mais peu de personnes font le passage d'un arrondissement à l'autre.

Le nombre de familles venant de plus loin est important. Ce sont des familles qui ont quitté la Guillotière après l'opération de rénovation urbaine mais qui continuent de fréquenter ce quartier parce qu'elles y ont leur tissu social, leurs habitudes.

L'Arche de Noé est également connue comme lieu d'accueil inconditionnel. Certaines familles n'ont donc pas à justifier de leur zone d'habitation pour pouvoir participer aux activités, à la différence d'autres structures du même type. Cette particularité permet à nombre de familles d'inscrire leurs enfants à l'accueil de loisirs ou de participer à des activités en famille alors qu'elles ne trouvent pas de place ou que ce service n'est pas proposé à proximité de leur lieu d'habitation.

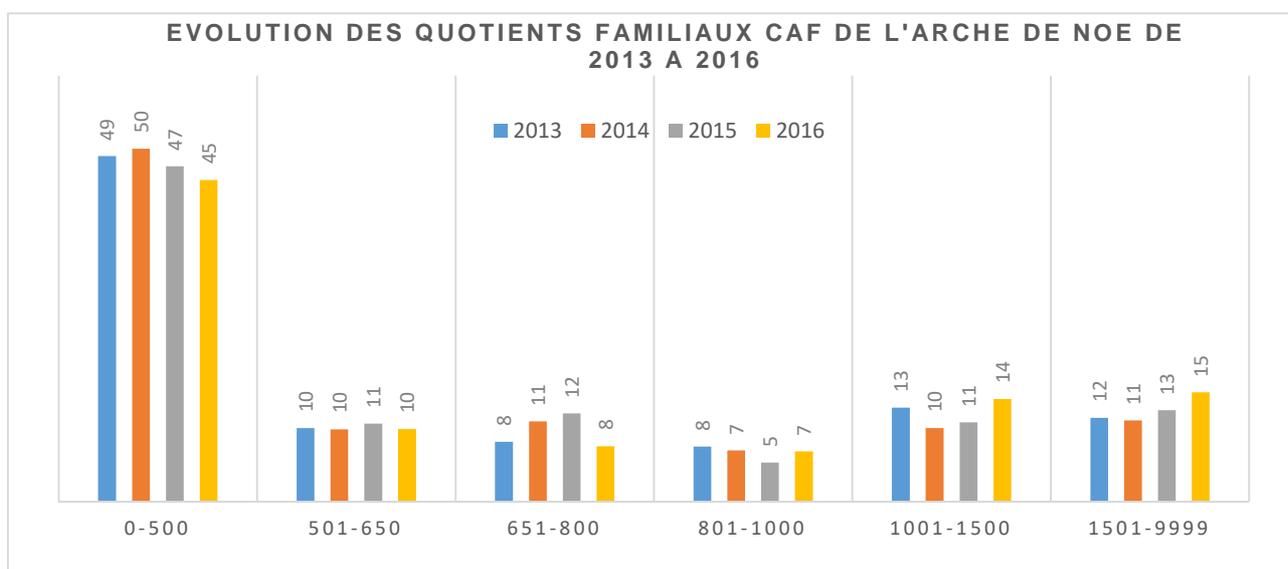
- **Les enfants fréquentant les accueils de loisirs viennent également en grande majorité du quartier de la Guillotière, c'est le cas de 62% d'entre eux.**

Comme pour le secteur familles, certains viennent de plus loin, gardant leurs habitudes de vie après un déménagement. L'éloignement géographique du lieu d'habitation des familles n'est pas un frein dans la mesure où les enfants sont parfois scolarisés sur le quartier et que nous allons les chercher le mercredi à la sortie de l'école, ou que les familles travaillent dans l'arrondissement. L'accueil de loisirs reste toutefois un service de proximité et la réforme des rythmes scolaires a intensifié ce constat. En effet, les mercredis les enfants viennent majoritairement de quatre écoles en proximité de l'Arche de Noé sur le 7^{ème} arrondissement. Ce sont les écoles au sein desquelles les animateurs vont chercher les enfants à 11h30, fin du temps scolaire.

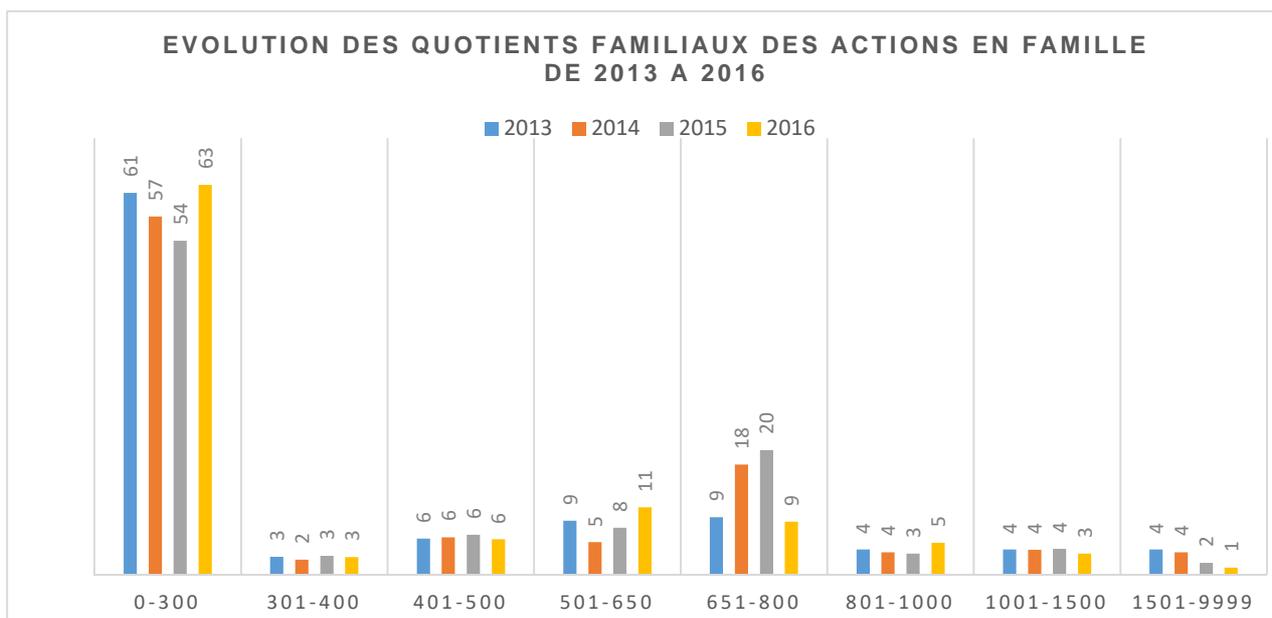
La mise en place des nouveaux rythmes scolaires en septembre 2014 a réduit le territoire d'intervention de l'Arche de Noé sans pour autant réduire le nombre d'enfants présents. Le choix a été fait de n'aller chercher des enfants à 11h30 que dans des zones géographiques de proximité et non couvertes par un accueil de loisirs associatif. Même si les parents ont la possibilité d'emmener leurs enfants eux-mêmes à l'accueil de loisirs, beaucoup sont contraints par leurs horaires de travail.

2. Répartition par quotient familial

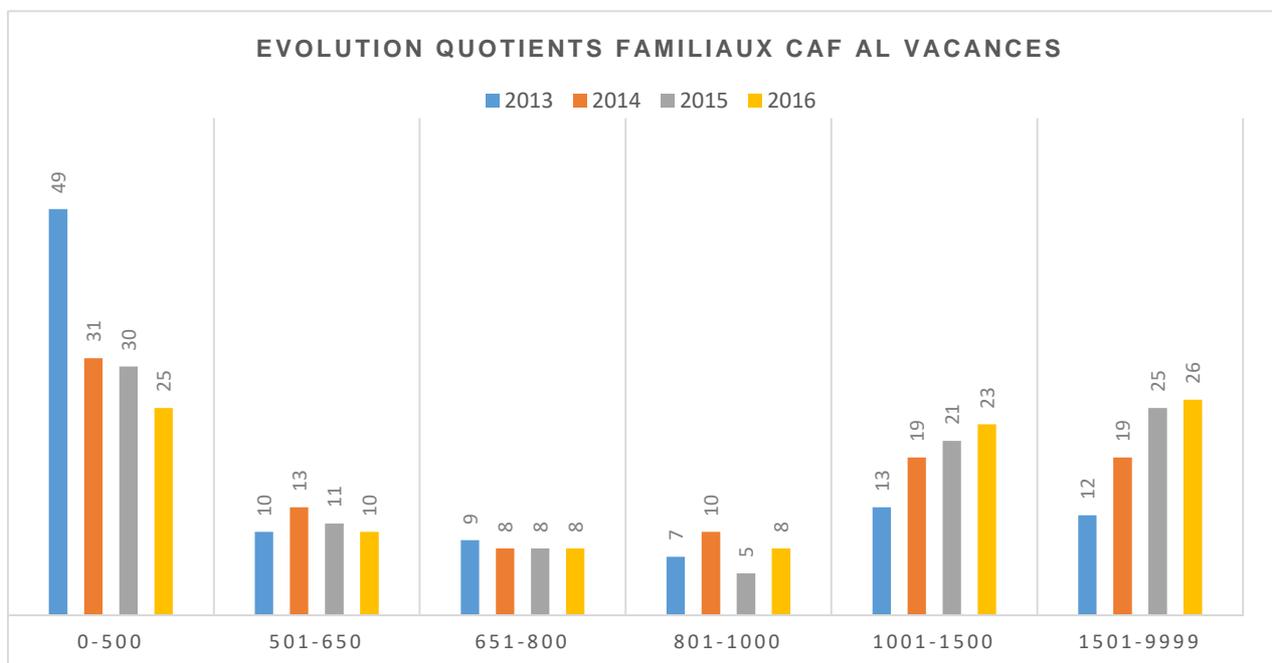
A l'image du quartier de la Guillotière, **la majorité des familles fréquentant la structure a un quotient familial inférieur à 650**. Même si, comme le montre le graphique ci-dessous, une partie non négligeable des familles a un quotient familial supérieur à 1500. La mixité économique est donc de mise dans les activités de l'Arche de Noé

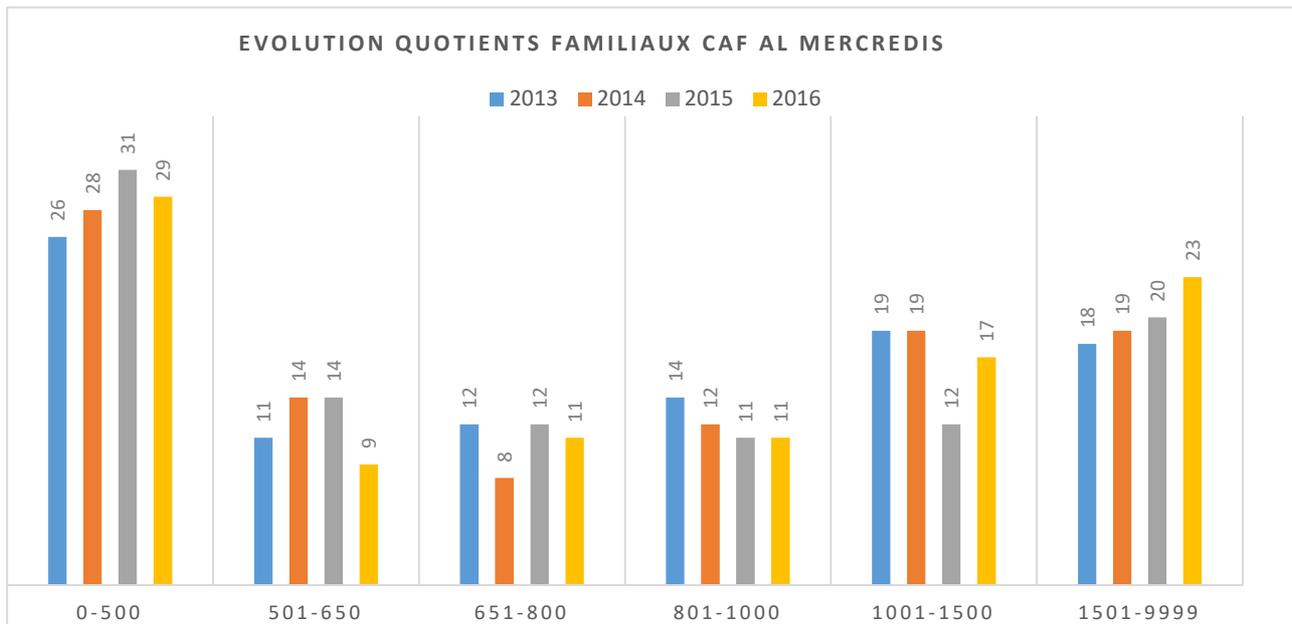


En détail, ce sont **les familles inscrites sur les activités collectives en famille qui sont les plus modestes.**



Les accueils de loisirs présentent plus de mixité économique, bien que les quotients familiaux moyens soient absents. Cette configuration est très proche de celle du quartier où les classes moyennes sont peu représentées





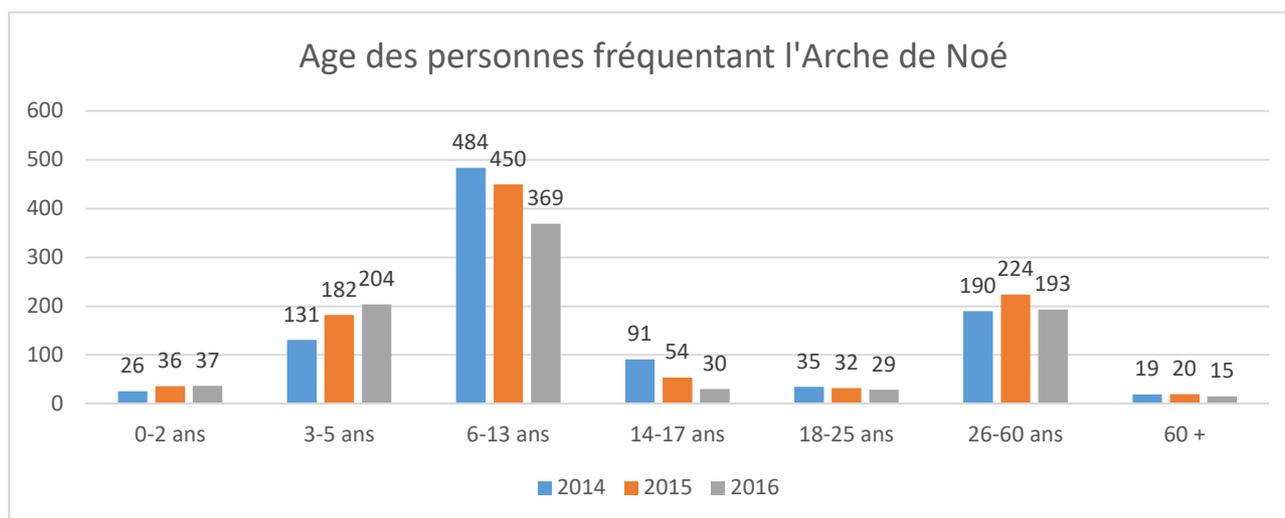
Les chiffres des accueils de loisirs ne tiennent pas compte des accueils de loisirs associés aux écoles. Au vu du caractère expérimental de la réforme, le choix a été fait de ne pas intégrer l'ensemble des familles et enfants des Accueils de Loisirs Associés aux Ecoles (ALAE) au logiciel métier et d'en faire un traitement à part, permettant une comptabilisation très précise de l'impact de cette action.

Sur les ALAE, la répartition se fait sur le quotient municipal. Une école, Gilbert Dru, est dans la zone quartier de veille active et l'autre, Cavenne, non. La typologie des publics fréquentant les écoles n'est pas la même et l'indicateur le plus notable est le coût de l'accueil de loisirs pour les familles. En effet le coût est indicé sur le quotient municipal. Le calcul de la ville de Lyon prévoit un coût moyen d'ALAE à 3.60€ par jour et par enfant. A l'école Gilbert Dru, en 2016, le coût moyen est de 2.74€, la majorité des familles ayant un quotient municipal très inférieur à la moyenne. Sur l'école Cavenne, le coût moyen en 2016 est de 3,64€. Sur cette école, beaucoup de familles sont proches de la moyenne et les quelques familles ayant de très faibles revenus sont compensées par des familles à revenus élevés.

Les familles dont les enfants fréquentent l'accompagnement à la scolarité ont majoritairement des quotients familiaux faibles, 72% ont un quotient CAF inférieur à 650 en 2016. Ce sont des familles précaires du territoire, les parents maîtrisent pour certains mal le français. C'est un service de proximité et la majorité des familles habite dans les rues autour de l'Arche de Noé.

Cet indicateur par quotient familial n'est pas applicable à l'ensemble des publics fréquentant l'Arche de Noé. Pour certaines actions il n'est formalisé qu'une inscription minimum : nom, prénom, téléphone, c'est le cas notamment pour les divers ateliers : sociolinguistique, cuisine, couture ... Pour d'autres actions, l'anonymat est de mise, c'est le cas du Lieu d'Accueil Enfants Parents ou de l'accueil jeunes. Pour ces publics, les typologies ne peuvent être que subjectives.

3. Age des personnes fréquentant la structure



En 2014 ce sont 976 personnes différentes qui ont fréquenté l'Arche de Noé soit 630 familles, 998 personnes en 2015 soit 624 familles, 877 personnes en 2016 soit 541 familles.

Ce sont 2 291 inscriptions sur l'année 2014, 2 320 en 2015 et 2 079 en 2016 hors accueil de loisirs associés aux écoles et actions ne nécessitant pas d'inscription.

Les 3-13 ans sont sur-représentés du fait des accueils de loisirs mercredis et vacances scolaires. La baisse du nombre de familles en 2016 par rapport aux années précédentes s'explique par un nombre d'enfants moins important en accueil de loisirs des vacances mais également par l'arrêt des inscriptions au Lieu d'Accueil Enfants Parents. Jusque-là les inscriptions étaient saisies sur le logiciel d'inscription, en prévision de l'entrée dans les nouveaux locaux ; désormais pour respecter la charte des LAEP, il n'y a plus d'inscription, l'anonymat des familles étant prôné comme une règle essentielle. Cette baisse ne devrait d'ailleurs pas se confirmer en **2017 puisqu'à fin octobre, le nombre de familles inscrites est de 624 pour 1006 individus différents.**

La comptabilisation du nombre de familles cotisantes se fait par le biais d'un logiciel d'inscription approprié au secteur d'activité. Ce logiciel est utilisé dans la majorité des centres sociaux et MJC. Les individus fréquentant les activités et non renseignés sur le logiciel, sont soit comptabilisés par un autre biais comme pour les enfants des ALAE, soit pris en compte dans les statistiques de fréquentation mais n'apparaissent pas dans les extractions précédentes. Les chiffres sont donc toujours légèrement faussés. L'une des solutions pour des chiffres fiables serait de demander la cotisation annuelle à l'ensemble des familles fréquentant l'Arche de Noé, quel que soit l'activité. Toutefois, ceci est difficilement applicable pour les adolescents ou des familles en grande précarité pour lesquels la cotisation de 10€ peut être un frein.

V. Activités et intentions éducatives

1. Cadre légal

L'Arche de Noé est habilitée par la Direction Régionale de Jeunesse et Sports pour accueillir en accueil collectif de mineurs 96 enfants, dont un maximum de 48 enfants âgés de 3 à 6 ans sur

recommandation de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Cette habilitation est déclarative et renouvelée chaque année scolaire par une déclaration des périodes d'ouverture en accueil de loisirs. Avant chaque période d'ouverture, la déclaration est confirmée en spécifiant le nombre d'enfants accueillis et en déclarant le personnel animateurs intervenants. Cette déclaration du personnel permet à la fois de vérifier que les taux d'encadrement en vigueur sont respectés mais aussi que les personnels n'aient pas d'interdiction d'exercer, La Direction de la Jeunesse et des Sport faisant directement la demande de bulletin n°2 de casier judiciaire.

En extrascolaire soit durant les périodes de vacances le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et de 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

En périscolaire soit tous les accueils avant ou après le temps scolaire le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et de 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans pour les villes, comme Lyon, signataire d'un projet éducatif local.

La qualification des animateurs est également réglementée, 50% des animateurs minimum doivent être diplômés du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou avoir un diplôme professionnel de l'animation et 20% maximum des animateurs peuvent être sans qualification. Les 30% restant pouvant être des animateurs en cours de formation BAFA ou de diplôme professionnel. Le directeur de l'accueil de loisirs doit à minima être titulaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD). Pour un accueil de loisirs accueillant plus de 80 mineurs plus de 80 jours par an le directeur doit être titulaire d'un diplôme professionnel de l'animation tel le Brevet Professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et des sports (BPJEPS) ou le Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et des Sports (DEJEPS).

La Fondation a signé une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la ville de Lyon dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) qui lui permet de bénéficier des prestations de services pour l'accompagnement à la scolarité, les actions de dispositif de relais interne pour les élèves de 3^{ème} et pour la formation des acteurs intervenant à l'accompagnement scolaire. Ces prestations de service sont définies en fonction du nombre de participants à l'action. Sur directives de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, un groupe est financé à partir de 5 personnes et jusqu'à 15 personnes, le 16^{ème} ouvrant droit au financement d'un second groupe. Les objectifs du contrat local d'accompagnement à la scolarité sont définis dans le cahier des charges en annexe.

En complément du contrat local d'accompagnement à la scolarité des conventions sont signées dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEDT), des Contrat Educatif Local (CEL) et du Parcours de Réussite Educative (PRE), pour les actions périscolaires. Des conventions de partenariat sont signées avec les écoles voisines pour l'accompagnement à la scolarité et pour l'utilisation des locaux les mercredis et vacances.

Des conventions sont également signées avec la ville de Lyon pour d'autres activités dans le cadre du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Social) ; ce sont des conventions de financement de type appel à projet. Elles concernent :

- Le dispositif Pass'Loisirs, un dispositif partenarial dont l'Arche de Noé est le porteur permettant aux familles inscrivant leurs enfants dans les accueils de loisirs du 7^{ème} arrondissement de bénéficier d'une aide si leur quotient familiale est inférieur à 500.
- L'accompagnement des initiatives habitants, notamment pour le pique-nique à la Guill
- Le dispositif de relais interne des 6^{ème} et 5^{ème}

Depuis juillet 2016, un agrément de la CAF reconnaît la structure comme Espace de Vie Social² (EVS). Il ouvre droit à une prestation de service globale calculé en fonction du nombre de familles fréquentant la structure.

Cf. Fiche projet 1 – Espace de vie sociale – Description de l'action page 46

Cet agrément est une reconnaissance du travail de l'Arche de Noé auprès des familles et de son ancrage sur le territoire. Cet agrément est signé pour 2 ans et fera l'objet d'une évaluation avant d'être ou non reconduit

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents³ est également agréé par la CAF comme structure petite enfance. L'agrément date de juillet 2015 et est valable pour 3 ans. Cet agrément ouvre également le droit à une prestation de service calculée sur les temps d'ouverture du lieu.

Une convention cadre est signée avec la ville de Lyon sur une dotation globale de fonctionnement. Cette convention définit des axes de travail prioritaires pour la ville de Lyon. La dernière convention a été signée en 2015 pour la durée du mandat soit jusqu'en 2020.

Une partie des actions menées au sein de la structure ne nécessite aucun agrément. Ce sont généralement les actions où les adultes, les parents sont présents et gardent l'entière responsabilité de leurs enfants. Cette liberté de ne pas avoir un champ d'action réduit à un agrément ou à un public permet aux professionnels de l'Arche de Noé d'être au plus près des demandes des familles, d'être innovants et de ne pas cloisonner les publics à leurs problématiques.

2. Projet éducatif

A l'Arche de Noé, les activités proposées en direction de publics largement diversifiés sont sous-tendues par une volonté de développement de l'individu, d'émancipation, de respect de la dignité humaine, caractéristique de l'éducation dite informelle ou non-formelle. Les personnes participent aux activités proposées de leur propre initiative, en formalisant leur inscription sous diverses formes. L'inscription se fait sur la base d'une libre adhésion, même lorsqu'elles sont

² *Projet de l'Espace de vie sociale en annexe*

³ *Projet social du LAEP en annexe*

orientées, y compris dans le cadre d'une mesure d'exclusion d'un établissement scolaire. Il s'agit donc d'un accueil, et non d'une prise en charge.

L'accueil inconditionnel

Il se définit par la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'accueil de tous, sans aucune discrimination⁴

Dans cette perspective, l'équipe de l'Arche de Noé tend à être à l'écoute des publics, de s'adapter à leurs besoins, de faire émerger leurs envies.

Les loisirs outil de construction de soi

- Créer un environnement propice au bien-être, au plaisir, à l'émergence des loisirs. Favoriser l'émancipation de tous.
- Accompagner les apprentissages en complément de ceux développés par la famille et les autres acteurs éducatifs.
- Susciter les projets (collectifs et individuels).
- Avoir le choix de ne rien faire, de prendre du temps pour soi.

Etre acteur

Permettre à chacun, par l'expérimentation :

- D'élargir le champ des possibles,
- De partager et valoriser les savoirs,
- De développer son esprit critique
- De susciter l'autonomie

Faire société – Vivre ensemble

- Permettre à chacun de trouver sa place, de comprendre les principes de vie en collectivité et d'agir dans la société.
- Favoriser le bien vivre ensemble.
- Valoriser les solidarités.
- Faciliter l'adhésion entre intérêt individuel et collectif

3. La bientraitance à l'Arche de Noé

Cette question traverse l'ensemble de nos réflexions sur l'accueil des publics. **C'est un fondement de notre projet éducatif prônant la non-discrimination et l'accueil inconditionnel.** La qualité de l'accueil sur les différentes actions est souvent citée par les publics et c'est un socle essentiel à une démarche bientraitante. La question étant bien de connaître et reconnaître l'autre dans sa singularité.

La notion de bientraitance est continuellement en mouvement dans les accueils de loisirs, dans les projets pédagogiques, dans la prise en compte des enfants ayant des problématiques spécifiques.

⁴ *Discrimination* : Action d'isoler ou de traiter différemment certains individus ou un groupe entier par rapport aux autres – Définition Larousse

Des temps de formation, de médiation, sont proposés aux équipes afin d'améliorer la prise en compte de l'autre mais également de les étayer dans leurs pratiques éducatives. Les personnels ont ainsi pu participer en 2017 à un temps de formation sur la communication non violente ; un autre temps sera proposé cette année avec l'association Cité d'Enfants dont l'objet est de considérer l'enfant comme un acteur à part entière de la vie sociale en proposant des méthodes facilitant l'expression des enfants, la prise de responsabilités, la coopération et la décision personnelle et collective.

4. L'accompagnement spirituel

En référence au projet de la Fondation et à ses documents d'orientation, l'Arche de Noé prend en compte la dimension spirituelle en fonction de l'âge des publics et du contexte du territoire. Par dimension spirituelle, dans une société laïque où coexistent différentes religions et l'incroyance, nous prenons en compte différents types de questions :

- Celle du sens de la vie,
- L'environnement culturel : fêtes, monuments, pratiques culturelles.

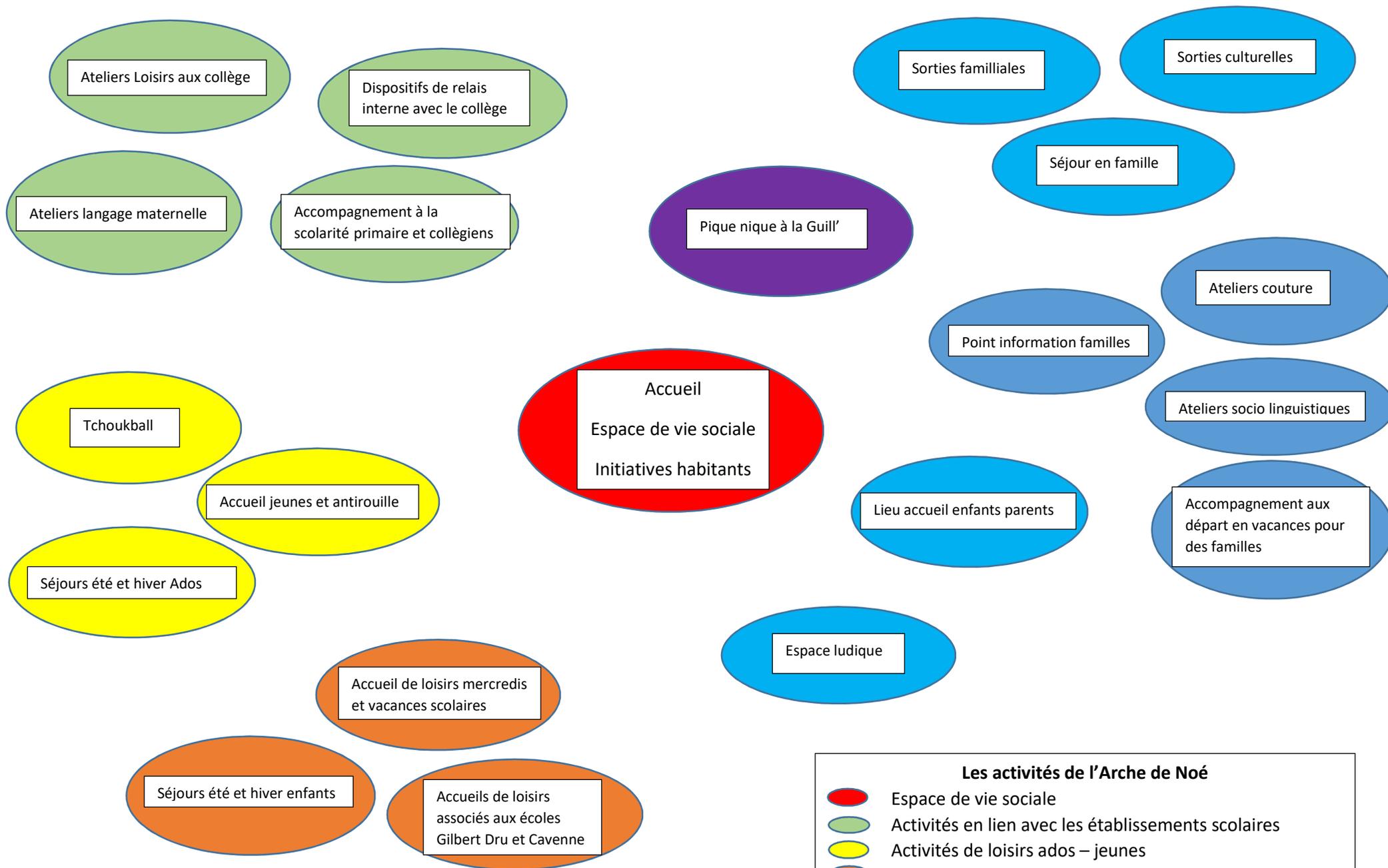
Ces questions sont abordées en se gardant de toute espèce de prosélytisme, en présentant différents types de réponses données au travers des diverses traditions religieuses, culturelles ou philosophiques. Tout l'enjeu est de faire du fait religieux un sujet non d'affrontement, mais de dialogue, de partage, de découvertes et de rencontres.

Cette démarche est supervisée et placée sous la responsabilité du directeur de la structure, et portée par des personnes qui s'inscrivent dans ce projet. Il fait l'objet de temps d'évaluation permettant de valoriser le sens de cette démarche et de traiter les éventuelles difficultés qui pourraient y être liées. La laïcité à laquelle l'Arche de Noé est attachée veut se garder d'un « laïcisme ombrageux », mais une laïcité qui permet et met en valeur différentes formes de foi. Il s'agit de passer, selon les termes de Régis Debray, « d'une laïcité d'incompétence (le religieux ne nous regarde pas) à une laïcité d'intelligence (il est de notre devoir de comprendre) », et de se poser ensemble la question du sens de la vie.

Ces moments d'échange sont vécus dans le respect de la diversité des opinions et des croyances des parents, qui autorisent ou non leur enfant à y participer. A ce jour, l'officière du poste de Lyon intervient de façon ponctuelle sur les accueils de loisirs.

De façon informel, et c'est en cela que nous prenons en compte la question du sens de la vie, le personnel de l'Arche de Noé porte une importance particulière à la valeur et à la qualité de l'accueil. Permettant à chacun de faire une pause dans son quotidien et de le questionner.

VI. Présentation et organisation des actions



- Les activités de l'Arche de Noé**
-  Espace de vie sociale
 -  Activités en lien avec les établissements scolaires
 -  Activités de loisirs ados – jeunes
 -  Accueils collectifs de mineurs
 -  Activités familles
 -  Activités adultes
 -  Fête de quartier

1. Famille - adultes

L'Arche de Noé s'attache à prendre en compte les différentes dimensions de l'individu. Des activités sont proposées aux adultes seuls, aux parents avec leurs petits et aux familles. Ces activités visent à rompre l'isolement qui peut toucher certaines familles, à développer les solidarités interfamiliales ou entre adultes, à partager sur les questions d'éducation. Le secteur famille est fréquenté principalement par les parents et enfants issus du quartier de la Guillotière. Il est toutefois important de noter que des familles ayant vécu à la Guillotière continuent de fréquenter les activités de l'Arche de Noé longtemps après avoir déménagé.

Les partenaires reconnaissent que cette offre de services complémentaires des actions en direction des enfants et des jeunes constitue l'un des points forts de la structure.

➤ **Point Information Famille (PIF)**

Le PIF est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation qui s'adresse à tous les publics. **Il a pour objectif de simplifier les démarches quotidiennes des personnes et de leur faciliter l'accès aux droits.** Il peut également offrir des services répondant à un besoin plus spécifique ; par exemple : un soutien à la fonction parentale.

Il permet de mettre en œuvre un accompagnement personnalisé. C'est une ressource bien repérée par le public aussi bien que par les partenaires.

Le PIF n'a pas vocation à se substituer aux institutions et services présents sur le territoire. Il est là pour indiquer les modalités les mieux adaptées à la résolution des problèmes rencontrés par les familles. La mise en relation se fait par une prise de contact par voie électronique, téléphone ou en se présentant au centre. Une analyse des besoins est alors réalisée lors d'un entretien individuel dans le but de proposer au demandeur un accompagnement adapté ou d'orienter au mieux.

A ce jour, le point information famille est contraint par le temps à disposition de la salariée, conseillère en Economie Sociale et Familiale. Elle gère l'ensemble des actions en direction des familles et selon les périodes doit, pour assurer un accueil de qualité, limiter les rendez-vous du point information famille. Une personne se présentant pour un entretien dans ce cadre sera, en moyenne, reçue 3 fois afin de faire le point sur sa situation ou de lui proposer les orientations les plus adéquates. Les sujets de demandes sont très variés : dossiers de retraites, de complémentaire santé, accès aux droits (Sécurité Sociale, Caisse d'Allocation Familiale...), recherche de modes de garde, accès aux assistants sociaux de la Maison de la Métropole Aucune demande de régularisation de papier n'est traitée, les personnes sont systématiquement orientées vers des associations en capacité de faire l'accompagnement de bout en bout de la démarche.

➤ **Sorties & séjour familles**

Une sortie par mois accueillant une cinquantaine de personnes est organisée dans la région lyonnaise ou les départements voisins. Des sorties dans Lyon sont organisées durant les vacances scolaires. **Un séjour se déroule à la fin du mois d'août** et peut accueillir 16 personnes.

Ces activités connaissent un grand succès. Elles permettent de vivre des moments de détente et de loisirs pour les adultes et les parents avec leurs enfants. Ces actions permettent aux familles de vivre des activités avec leurs enfants et d'avoir accès aux loisirs, à la culture, à la découverte du patrimoine. Elles sont un facteur d'intégration sociale, les aidant à trouver leur place dans un groupe, à se structurer. Elles les confortent dans leur rôle de parents, leur permettant de vivre un temps de loisirs avec leurs enfants loin du cadre, parfois contraignant, du quotidien. Les familles échangent entre elles sur des préoccupations éducatives, sur leurs difficultés. Ainsi les parents gagnent en dignité, en reconnaissance et en valorisation. Les liens intergénérationnels et intrafamiliaux sont favorisés et renforcés. L'intérêt individuel fait alors place à l'intérêt collectif et à la solidarité.

Pendant longtemps, un groupe de familles participant à ces sorties établissait le programme annuel avec la professionnelle en charge des actions familles. Avec le temps, le départ de certaines familles et le changement de professionnel, cette dynamique s'est essouffée. **L'un des objectifs de cette saison 2017-2018 des sorties familiales est d'insuffler de nouveau l'envie à chacun de participer à la programmation, et à l'accueil des nouveaux arrivants. C'est par cette dynamique que les sorties prennent du sens en terme d'émancipation, de capacité à chacun d'organiser ses temps de loisirs.**

➤ **Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)**

Les parents et enfants de moins de 4 ans sont accueillis les mardis, mercredis, vendredis matin de 9h30 à 11h30 et les mercredis, jeudi et vendredi de 14h30 à 16h30 pour un temps de jeux. **L'espace est sécurisé et aménagé pour les tout-petits.**

Des intervenants sont sollicités pour des animations : contes, musique, art plastique. Une fois par mois, une puéricultrice est à disposition des familles pour répondre à leurs questions. L'accueil est assuré par la responsable du secteur famille et des bénévoles.

Ce lieu se veut être un lieu multi-partenarial pour garantir une pluridisciplinarité dans l'accueil. C'est l'occasion de croiser les regards et les compétences des professionnels de la petite enfance, mais aussi de répondre au mieux aux attentes des familles.

Un comité de pilotage constitué de professionnels de la petite enfance, de travailleurs sociaux se rencontre régulièrement. Ce comité de pilotage est composé de la ville de Lyon, la CAF, la directrice de l'Arche de Noé, la responsable du secteur famille de l'Arche de Noé, la directrice de la crèche associative la Maison des Touts Petits, la docteure de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), l'auxiliaire de puériculture de la PMI intervenant en tant qu'accueillante sur le lieu, la bibliothèque municipale pour enfants.

Ce lieu est né d'un diagnostic partagé avec des habitants et des partenaires du quartier de la Guillotière, notamment :

- Le manque d'accueil collectif pour la petite enfance en dehors des modes de garde,
- Un grand nombre de familles monoparentales et isolées sur le territoire,
- Peu de temps disponible et de rencontre entre professionnels de la petite enfance. Or, il ressort que des rencontres interprofessionnelles seraient un bon levier pour améliorer la connaissance mutuelle, diffuser l'information, améliorer l'orientation des familles, élaborer des projets communs,
- La nécessité d'élargir le réseau petite enfance à tous les acteurs qui gravitent dans ce domaine (santé, loisirs, modes de garde...).

Le LAEP se veut un lieu de rencontres, d'échanges et de soutien à la parentalité. Les familles sont invitées à s'installer avec leur enfant dans un lieu adapté et propice à l'échange. L'accueillant a une posture bienveillante invitant ou suscitant le dialogue et l'échange entre parents. **L'objectif du lieu est de valoriser et soutenir le parent dans son quotidien, de lui proposer des ressources, ou l'orienter en fonction de ses demandes.** Le LAEP s'inscrit en complément de l'accompagnement fait au sein du secteur famille, notamment via le Point Information Famille ou les groupes de travail autour de la parentalité.

C'est également un lieu de socialisation pour les enfants ne bénéficiant pas d'un mode de garde. Un premier espace de rencontre de l'autre. **C'est également un espace où parent et enfant peuvent vivre, en sécurité, les prémices de la séparation.** S'ils ne se séparent pas physiquement, ils ont la possibilité de s'éloigner l'un de l'autre tout en voyant le bénéfice pour chacun. Ils ont également l'un et l'autre l'obligation de respecter le règlement du lieu et de se plier à la vie du collectif.

Le LAEP est également un lieu permettant de prévenir ou de détecter des conduites maltraitantes ou néfastes, d'orienter les familles les plus en difficulté.

Les familles viennent dans ce lieu de façon volontaire, sans inscription afin de garantir l'anonymat. Elles peuvent y entrer et en sortir à leur convenance. Des assistantes maternelles sont également présentes sur les séances du LAEP, leur nombre est limité à 2 par séances. Elles ne peuvent venir que sur inscription.

- **Objectifs**

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents a pour objectifs de :

- ***Favoriser la relation Enfant/Parent et préparer l'autonomie de l'enfant, tout en contribuant à son éveil et à son développement.***

L'espace est propice à ce que parents et enfants puissent chacun avoir une occupation et se voir. Ce lieu doit permettre les prémices de la séparation. C'est également un premier lieu de socialisation

pour des enfants n'ayant pas accès au collectif, un lieu de rencontre entre enfants. Des espaces sont aménagés, en toute sécurité, permettant à l'enfant d'évoluer, d'expérimenter, de rencontrer.

- ***Valoriser les compétences et l'épanouissement des adultes accompagnants en rompant l'isolement et en développant la mixité sociale.***

Le LAEP se veut un lieu de rencontre des adultes, de partage, d'échange. Les parents sont invités à discuter, un espace de convivialité est aménagé pour cela. Les accueillants sont également des médiateurs d'échange. Le LAEP est un lieu neutre, bienveillant où les parents peuvent échanger en tout anonymat.

- ***Accompagner les parents dans les étapes importantes de la vie de leur(s) enfant(s) en privilégiant l'expression comme un support à la relation.***

Créer un climat bienveillant de confiance, d'écoute permettant aux parents de formuler leur crainte, leur difficulté ou leur joie. Les liens du LAEP avec l'Arche de Noé donnent la possibilité d'orienter les familles qui le souhaitent vers le Point Information Famille et de proposer un accompagnement aux familles les plus en difficulté. Les accueillants doivent également pouvoir orienter les parents en fonction de leur demande.

- ***Prévenir les situations de négligence ou de violence.***

Etre attentif, à l'écoute.

- ***S'appuyer sur des activités pour faciliter le lien.***

Afin de faciliter la relation parent enfant des médias différents sont à disposition des familles, les incitant à prendre des temps plaisants avec leur enfant. Dans cette perspective, un intervenant de la bibliothèque vient 1 fois par mois proposer un temps de lecture.

Le LAEP est dans les locaux rénovés de la rue Montesquieu depuis mai 2017. L'emménagement dans un lieu dédié et adapté permet d'envisager des développements et notamment d'accroître les plages d'ouvertures.

Cf. Fiche projet 3 – Lieu d'accueil enfants parents - échéancier page 50

Dans cette optique une embauche est prévue en janvier 2018

L'un des enjeux du LAEP est la mixité des publics et la qualité d'accueil et d'écoute des professionnels et bénévoles. Des formations à l'accueil sont à organiser régulièrement, une mutualisation des besoins est en cours avec une crèche associative à proximité de l'Arche de Noé. Pour viser une réelle mixité des publics, le partenariat avec la Protection Maternelle et Infantile est essentiel et il doit être régulièrement réaffirmé.

- **Les ateliers couture et cuisine**

Suite à des demandes formulées par des habitants du quartier, des ateliers couture et cuisine se sont mis en place. Ces ateliers ont lieu 1 fois par mois et sont animés par la responsable des actions

familles adultes et des bénévoles. Ce sont les participants qui proposent le programme, les patrons de couture, les recettes. Ce sont au-delà de la thématique des ateliers, des temps pour se rencontrer, partager.

A ce jour ces ateliers cuisine sont peu fréquentés et la communication peine à se diffuser. Il est nécessaire de se poser la question de la pérennité de ces actions et du besoin de réinterroger les envies des personnes présentes.

➤ **Pique-Nique à la Guill'**

Depuis 2002 l'Arche de Noé organise un pique-nique géant sur l'espace public. Ce pique-nique a vocation à permettre aux habitants d'investir l'espace public, de se rencontrer, de partager autour d'animations pour tous et gratuites.

Le pique-nique est porté par un groupe moteur d'habitants du quartier. C'est ce groupe qui choisit le thème de la soirée, la communication, les animations. Ils sont accompagnés dans leurs démarches d'un salarié de l'Arche de Noé. Le groupe se réunit à partir de janvier pour une fête qui se déroule toujours le dernier vendredi avant les vacances scolaires d'été.

Pour la réussite de cette soirée, de nombreux partenaires s'investissent dans les animations et dans la préparation de la manifestation. Le pique-nique est devenu au fil des années une institution. Il est attendu et la date est dans les têtes.

Les objectifs restent :

-Permettre aux habitants de réinvestir l'espace public.

-Favoriser la rencontre

-Mettre en avant la mixité culturelle de la Guillotière

L'organisation du pique-nique a beaucoup évolué au fil des années. Passant d'un événement organisé uniquement par des professionnels à une fête pilotée par les habitants du quartier avec l'appui des professionnels. Le budget a été revu plusieurs fois à la baisse obligeant à faire avec les compétences du quartier, les partenaires engagés, les musiciens qui souhaitent se faire découvrir ... **Le groupe d'habitants est composé chaque année de 6 à 8 personnes issues du quartier et souvent impliquées dans des associations. L'un des défis est de diversifier ce groupe et d'y intégrer des publics plus jeunes.**

Cf. Fiche projet 6 – Pique-nique à la Guill' - Objectifs spécifiques page 54

Le pique-nique s'inscrit dans une démarche collective, citoyenne visant à rendre collectives certaines préoccupations des habitants

➤ **Ateliers sociolinguistiques**

Des ateliers de langue française sont proposés dans les locaux de l'Arche de Noé. Ils sont destinés à des groupes d'adultes, ayant des difficultés d'écriture, de lecture, de compréhension et d'expression de la langue française. **L'objectif de ces ateliers est de pouvoir être autonome dans la vie quotidienne, de connaître les bases du français oral.**

Ces ateliers sont menés par des bénévoles. Ce sont 4 bénévoles qui sont engagés 1 fois par semaine menant 2 ateliers, l'un le mardi, l'autre le jeudi.

Ces bénévoles bénéficient de formation, notamment auprès « d'écrit 69 » dont la mission est de répondre aux besoins d'information, de sensibilisation, de professionnalisation, de mise en réseau et d'accompagnement des acteurs du territoire : associations, organismes de formation, acteurs de l'accompagnement social ou de l'emploi-insertion, services de l'Etat ou collectivités territoriales, s'interrogeant et/ou intervenant dans le champ de l'accès aux compétences de base ou à l'apprentissage linguistique.

Au-delà de l'apprentissage du français, ces ateliers sont des temps de socialisation, de rencontres, l'occasion de partager sur les diverses cultures, de proposer aux personnes d'intégrer d'autres actions de l'Arche de Noé ou de bénéficier d'un accompagnement par l'intermédiaire du PIF.

Chaque groupe est composé de 12 « apprenants », ce nombre n'est pas suffisant pour répondre à la demande. Il n'existe aujourd'hui sur Lyon que peu d'ateliers gratuits alors que la demande d'apprentissage du français est de plus en plus forte.

L'Arche de Noé ne bénéficie d'aucune subvention pour ces ateliers et ne peut fonctionner qu'avec l'engagement de bénévoles. Ces ateliers restent donc une offre de service non pérenne.

➤ **Espace ludique**

Les moments de jeux à l'Arche de Noé existent depuis de nombreuses années, sous la forme de soirées inter-secteurs, à destination des différents publics de l'Arche de Noé. Ces moments avaient lieu de manière ponctuelle à raison de 4/5 événements par an.

L'espace ludique est le résultat d'une volonté des permanents de l'Arche de Noé de valoriser le jeu en le proposant régulièrement aux habitants du quartier.

Avant de démarrer l'activité, une phase de diagnostic a été menée. Un questionnaire a circulé dans les écoles du quartier ainsi que sur les différents secteurs de la structure confirmant l'intérêt des habitants pour un projet d'espace ludique ouvert à tous et plus régulièrement. En plus de l'intérêt pour le jeu, 70 personnes se sont déclarées intéressées pour participer à la création du projet. Une première réunion a eu lieu en septembre 2017, en parallèle des premières ouvertures de l'espace. Lors de cette réunion, 6 personnes dont 1 adolescent sont venus écrire le règlement intérieur du lieu et organiser la première séance de jeux.

• **Un espace ludique, c'est quoi ?**

Un espace ludique se veut **un lieu favorisant le lien social, intergénérationnel et de soutien à la fonction parentale en utilisant le jeu comme vecteur**. Le premier objectif du jeu étant le plaisir de jouer.

L'espace ludique a pour objet de mettre à disposition un lieu culturel de jeux pour les familles, les collectivités et toutes les personnes intéressées ; activité essentielle au développement psychomoteur, intellectuel et affectif de l'enfant, le jeu est un vecteur de lien social, d'échange, d'apprentissage. Il tend donc à promouvoir le jeu et l'activité ludique en direction de tous les publics.

- **Objectifs pédagogiques de l'espace ludique**

Le projet pédagogique de l'espace ludique vise 5 objectifs principaux :

- **Faciliter la socialisation**

L'espace ludique est un lieu collectif riche qui facilite la socialisation : respect du lieu, des biens, des personnes présentes, des règles de vie, et bien sûr de la règle du jeu qui est la même pour tous. **Dans cette microsociété, les participants se confrontent à un ensemble réduit mais structuré de contraintes qui les préparent à la vie sociale**. Par sa souplesse de fonctionnement, l'espace ludique leur donne le temps de se les approprier.

- **Défendre la valeur du jeu et de l'activité ludique**

L'espace ludique, par la diversité et le nombre de jeux et de jouets proposés et leur disposition attractive, favorise le jeu libre, désintéressé, spontané et gratuit. C'est par ce projet de « jeu libre », en consacrant un temps et un espace spécifique, que l'espace ludique permet à son public et notamment aux enfants de vérifier et de confronter leurs acquis en toute sécurité, en étant ainsi acteur de leur développement. L'espace ludique en favorisant la reconnaissance des apports du jeu dans l'apprentissage, joue un rôle pédagogique fort. Le besoin des enfants de découvrir, d'appréhender, d'organiser des réponses à leur mesure trouve dans l'activité ludique une satisfaction parfaitement adaptée, notamment en mobilisant les potentialités de chacun. **Le jeu est un outil pédagogique pertinent au service de l'éducation à la citoyenneté**. Les animateurs(trices) de l'espace ludique, en tant que spécialistes des jouets et des jeux, savent identifier les prérequis qu'exigent les jeux qu'ils proposent.

- **Favoriser les rencontres intergénérationnelles**

Le jeu permet d'invalider les clivages les plus résistants, tout simplement parce qu'il les dépasse. En effet, le temps d'une partie, les partenaires de jeu ne sont plus enfants ou adultes, mamans ou assistantes maternelles, ils sont tous des joueurs partageant autour d'une relation égalitaire, un moment détendu et agréable, sans conséquence et sans obligation. **Les clivages qui séparent habituellement les générations, les cultures et les classes sociales sont atténués par la simplicité qui découle du fait de jouer ensemble**. L'espace ludique propose un environnement d'intégration privilégié et favorise le resserrement du lien familial.

- **Soutien à la fonction parentale**

A l'espace ludique les jeunes enfants doivent être accompagnés d'un adulte. C'est un lieu de dialogue favorable à la relation parents-enfants. **Dans cet environnement accueillant et convivial, les adultes peuvent « souffler » et rencontrer d'autres enfants, d'autres adultes, d'autres pratiques éducatives dans l'exercice de la fonction parentale.** Libérés des contraintes, les parents peuvent se consacrer entièrement à leurs enfants.

- **Droit au jeu de chacun**

Le jeu n'est pas un privilège, mais une nécessité pour tous. Tant que loisir actif, que véhicule d'intégration et de socialisation, que de déclencheur d'aptitudes motrices, sensibles, cognitives et affectives, le jeu est un droit à chacun. Un droit, mais pas un devoir. Ainsi l'espace ludique reconnaît-elle le droit au non jeu dans ses murs.

L'année 2017 connaît les prémices de l'espace ludique. Une évaluation sur le nombre de participation, la plus-value pour chacun sera faite en cours d'année. **L'objectif est de requalifier cet espace en ludothèque, d'obtenir un financement de la CAF et de la Ville de Lyon par le biais du contrat enfance jeunesse.** Cet espace pour remplir pleinement ses objectifs et être utile à l'ensemble de la communauté éducative doit être ouvert aux écoles, aux accueils de jour, aux séniors, aux crèches, aux accueils de loisirs, en plus des temps dédiés aux familles et aux adolescents. L'ouverture de ce service à l'ensemble des partenaires ne sera possible que lorsque les financements permettront de salarier une personne sur cette action.

Cf fiche projet 2 – Ludothèque – Echéancier page 49

Le projet de ludothèque sera présenté à la CAF en mai 2018 pour obtention de l'agrément.

2. Péri-scolaire – activités en lien avec l'école

L'Arche de Noé propose un ensemble d'actions péri-scolaires construites en partenariat avec les familles, les bénévoles, les établissements scolaires et la ville de Lyon. L'objectif est d'offrir un accompagnement éducatif aux enfants et adolescents (primaires et collégiens) en mobilisant des méthodes et des pratiques éducatives, ludiques et favorisant une ouverture culturelle. Une partie de ces actions est ouverte à tous et s'inscrit dans le cadre du Projet Educatif De territoire (P.E.D.T.) de la ville de Lyon. D'autres actions sont organisées pour se mobiliser auprès de jeunes et de leur famille présentant des difficultés spécifiques et repérées par les enseignants. Elles s'inscrivent dans le Programme de Réussite Educative :

- L'accompagnement à la scolarité des élèves de l'école primaire et du collège,
- Le Dispositif de Relais Interne pour les collégiens de sixième et de cinquième rencontrant des difficultés (scolaires et/ou comportementales),
- Le Dispositif de Relais Interne pour les collégiens de 4^{ème} et 3^{ème} ayant des problématiques d'orientation scolaire,

- Les ateliers langage destinés aux enfants de maternelle.

➤ **Les ateliers langage**

Les ateliers langage sont mis en place dans les écoles maternelles afin de favoriser l'expression d'enfants ayant des difficultés à s'exprimer ou à se faire comprendre. Ces ateliers s'adressent aussi bien à des enfants venant d'arriver en France (et ayant une langue maternelle autre que le français) qu'à des enfants timides ou présentant des difficultés d'élocution. **L'objectif de ces ateliers est de permettre aux enfants d'avoir un temps différent de celui en classe entière, leur permettant de s'exprimer librement, dans un contexte ludique, mais aussi avec un animateur qui aura plus de temps à accorder à chaque enfant.** L'Arche de Noé anime 1 atelier langage à la rentrée 2017.

L'atelier persistant en 2017 est le dernier financement de l'Arche de Noé en Programme de Réussite Educative. Suite à la sortie de la Guillotière des territoires prioritaires au titre de la politique de la ville en 2014, les financements ont été fortement réduits, ne prenant pas en compte l'évaluation des actions et leur bienfait pour les publics. L'atelier de l'école Aristide Briand subsiste parce que l'école est situé sur un autre quartier du 7^{ème} arrondissement de Lyon classé lui comme prioritaire. Cet atelier ne devrait plus être financé à la rentrée prochaine.

➤ **Accompagnement à la scolarité**

La Charte de l'accompagnement à la scolarité définit cette activité comme « un ensemble d'actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école ».

Cette activité s'adresse aux écoliers et aux collégiens des établissements scolaires environnants. Les enfants et les adolescents sont orientés par leurs parents, les enseignants ou les assistantes sociales scolaires. L'action s'inscrit dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS), du Contrat Educatif Local (CEL) et du Projet Educatif De Territoire (PEDT). Il s'agit d'un accompagnement éducatif permettant de travailler les savoirs scolaires et les méthodes. **L'objectif est de rendre l'enfant autonome dans son travail et de lui ouvrir les portes d'autres modes de connaissances.** Les enfants sont pris en charge par des intervenants bénévoles qui vont, outre suivre leur travail scolaire, pouvoir les orienter à la bibliothèque municipale, jouer avec eux, les faire lire. C'est un lieu d'apprentissage de la vie sociale.

L'accompagnement à la scolarité à l'Arche de Noé est, une action basée sur l'échange et le respect entre enfants et adultes. Il favorise l'évolution des enfants grâce au lien établi avec les parents et l'investissement des bénévoles.

Les parents sont partie prenante de l'action. Ils ont l'occasion de rencontrer les bénévoles et de faire le point avec eux sur le travail de leur enfant durant un moment convivial de goûter et de jeux. Ils peuvent ainsi s'informer sur les autres activités, rencontrer les responsables des différents secteurs et discuter de questions autour de la parentalité et de l'éducation.

Les ressources bénévoles sont essentielles pour mener à bien cette action. C'est grâce à des personnes qui s'engagent bénévolement aux côtés de la coordinatrice de l'action que l'accompagnement à la scolarité peut exister. Le nombre d'enfants accueillis dépend du nombre de bénévoles présents. La demande des familles et des enseignants est forte, c'est une cinquantaine d'enfants qu'il faut accueillir. L'un des défis de chaque début d'année scolaire est d'avoir un nombre suffisant de bénévoles pour commencer dans de bonnes conditions. La rentrée 2017 s'avère compliquée pour bon nombre d'associations en pénurie de bénévoles. Certaines séances d'accompagnement à la scolarité de l'Arche de Noé ont dû être annulées à la rentrée faute d'adultes pour accueillir les enfants. La question du bénévolat, de la formation des bénévoles, de la fidélisation mais également de la prospection est un des sujets qui traverse le collectif d'accompagnement à la scolarité. Ce collectif est composé d'associations intervenant sur cette question dans l'arrondissement. Depuis de nombreuses années une enveloppe de 1000€ est mise à disposition par la ville de Lyon pour la formation de ce collectif et des bénévoles intervenant dans les associations. La mutualisation des ressources bénévoles ou en tout cas de la prospection des bénévoles est à l'étude.

➤ **Dispositif de Relais Interne 6^{ème}-5^{ème}**

Pour le collège G. Clemenceau, sont concernés des groupes de 12 collégiens de 6^{ème} et/ou 5^{ème} sur des sessions de 7 semaines soit 3 groupes de 12 durant l'année scolaire. Ces collégiens sont repérés selon plusieurs critères (comportement, résultats scolaires), par le corps enseignant, comme étant fragilisés par le passage du CM2 à la 6^{ème} et/ou fragilisant leur 5^{ème}. Leur prise en charge au sein du Dispositif Relais Interne s'effectue en deux temps :

- par un professeur référent, au sein du collège, qui offre un suivi spécifique à ce groupe d'élèves (travail autour de la concentration, de la méthodologie, de techniques d'apprentissage).
- par deux animateurs de l'Arche de Noé, au sein de la structure, qui proposent des activités variées, hors du collège (une heure et demie par semaine).

Ce partenariat entre directement dans la perspective de lutte contre la déscolarisation et le décrochage scolaire de ces élèves.

Ces séances ont pour objectif de proposer un apprentissage différent de l'apprentissage scolaire, d'autonomiser l'enfant et de lui faire découvrir son environnement, de travailler spécifiquement sur les règles du vivre ensemble.

Ce dispositif était financé dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE) jusqu'en 2014. La ville de Lyon a repris le financement à la sortie du PRE permettant à l'action de continuer. Les jeunes accueillis en Dispositif de Relais Interne sont prioritaires pour s'inscrire à l'accompagnement à la scolarité.

L'action se déroule dans les locaux de l'Arche de Noé présentant l'intérêt pour les jeunes de sortir du collège, d'éviter ainsi toute stigmatisation, de s'ancrer sur le territoire et de découvrir les actions

de l'Arche de Noé et des adultes référents. L'action est menée par des permanents de la structure pouvant faire les liens avec le collège, les enseignants, les familles. Cette action est soumise aux aléas des financements puisque subventionnée sur appel à projet.

➤ **Dispositif de relais interne 4^{ème} et 3^{ème}**

Courant 2014, des partenaires de l'arrondissement se mobilisent autour du collège G. Clemenceau pour les jeunes de 3^{ème} en difficulté scolaire. Le souhait du collège est de proposer des alternatives à ces jeunes ayant peu d'appétence pour le système scolaire. Les partenaires que sont, la prévention spécialisée (SLEA), la MJC Jean Macé et L'Arche de Noé se mobilisent et proposent à ces jeunes une ouverture culturelle sur le territoire, un investissement dans des projets mais aussi de susciter l'envie. Le collège propose également à ces jeunes un suivi scolaire renforcé et la possibilité de multiplier les stages en entreprise dans l'objectif de l'orientation à venir.

Après quelques années d'adaptation pour trouver la formule convenant à l'ensemble des acteurs : enseignants, conseillers principaux d'éducation, animateurs, éducateurs, le dispositif actuel est reconduit et étendu aux jeunes en classe de 4^{ème}.

L'objectif de cette action est bien de proposer à des jeunes, par un suivi scolaire adapté, par une ouverture culturelle, de pouvoir faire des choix au moment de leur orientation de fin de 3^{ème}. Le choix devant se faire en fonction de leurs envies et non plus de leurs lacunes scolaires.

Les jeunes sont pris en charge par les animateurs 1h par semaine sur le temps de la demi-pension. Il leur est également proposé des temps de rencontre hors du temps scolaire. Les animateurs travaillent à la dimension de projet, incitant les 8 jeunes à conduire un projet collectif. Durant l'année scolaire 2016-2017, les adolescents ont choisi d'aller à la rencontre des plus démunis. Ils ont à cette occasion visiter un centre d'hébergement, un squat, rencontrer des travailleurs sociaux, partager une journée avec des migrants. Au-delà de l'orientation pour ces jeunes en fin de 3^{ème}, cette action vise à ouvrir le champ des possibles à des jeunes pour lesquels l'école n'aura pas été qu'une chance.

A la demande de l'équipe pédagogique du collège un dispositif similaire se met en place cette année scolaire 2017-2018 pour des jeunes en classe de 4^{ème}. Sous forme de test, cette action se déroule sans financement pour le moment. Si l'évaluation est bonne, il faudra faire entrer l'action dans les dispositifs financiers existants.

Il est à souligner les partenariats en œuvre autour de ces actions. L'ensemble des acteurs, éducateurs spécialisés, enseignants, conseillers d'éducatifs, animateurs travaillent pour un objectif commun et sont autant de ressources mobilisables pour les jeunes impliqués dans l'action.

Cf fiche projet 5 – Dispositif de relais interne – Objectifs spécifiques page 53

3. Accueil jeunes

Chacune des actions du secteur jeunes concerne un public identifié, parfois qui se croise mais qui reste bien souvent en clan, par âge, par micro-quartier à l'intérieur d'un quartier, ou tout simplement par préférence d'activités. Le public jeune de l'Arche de Noé est en fait un ensemble de sous-groupes. Mais la plupart des jeunes viennent taper le ballon, jouer à des jeux de société et squatter le lieu.

- Point Accueil Jeunes

Les activités d'animation et de prévention de l'Arche de Noé ont lieu dans un local du centre baptisé « L'Antirouille ». Des permanences sont assurées du lundi au vendredi de 16h30 à 18h30 (hors période de vacances). **L'objectif de l'Antirouille est de susciter ou d'accompagner des projets à court terme : fête, séjours, activités à la journée. Proposer aux jeunes un lien avec les éducateurs de prévention et la Mission Locale. Accueillir les jeunes de 13 à 25 ans du quartier qui ont besoin d'une écoute, d'une mise en relation, d'un espace de travail ou de farniente.** L'Accueil Jeunes prend le relais de l'accompagnement scolaire pour les jeunes, leur permettant de venir discuter, jouer, commenter leur journée, une fois le travail scolaire fait.

C'est un lieu ouvert, sans inscription préalable. S'affranchir des contraintes administratives d'une inscription permet aux jeunes d'être libres de passer la porte ; ils n'ont pas à répondre d'un « droit » à être là. L'inscription n'est formalisée qu'en cas de besoin : sortie, activité qui nécessite de connaître le nombre de présents... Ces activités se font davantage sur les périodes de vacances.

- Tchoukball

Depuis 2010, l'Arche de Noé a choisi de développer un sport insolite : le tchoukball. Cette discipline venue de Suisse repose sur le sans contact, la rapidité et la stratégie. Le jeu consiste à mettre la balle au sol via un rebond sur un trampoline sans qu'elle soit interceptée par l'équipe adverse. Pour en savoir plus sur le tchoukball : <http://tchoukball-france.org/>

Ce sport est un outil pédagogique très intéressant dans la mesure où il interdit tout contact physique entre les joueurs mais sollicite l'esprit d'équipe. Il n'est pas possible d'intercepter la balle de l'équipe adverse ou de jouer en opposition. C'est un sport de tactique, de placement. Il faut attendre que l'équipe adverse finisse son attaque avant d'attaquer à son tour.

Cette activité sportive a été initiée par 5 filles en 2011 dans l'idée de pouvoir, elles aussi, accéder à un sport dans le gymnase de leur quartier et pas seulement regarder les « frères » jouer au Futsal. En 2011, L'Arche de Noé organise un tournoi d'initiation pour lancer l'activité auprès des adolescents et préadolescents. L'accroche des préadolescents est l'occasion d'une passerelle avec les enfants de l'accueil de loisirs. Entre temps, la Fédération Française de Tchoukball renaît de ses cendres.

Quelques années plus tard, le tchoukball c'est d'une part une équipe adultes attachée à l'Arche de Noé depuis 2012 et qui prend son envol en tant qu'association à la rentrée scolaire 2017 et d'autre part une équipe enfants-ados qui se retrouvent les samedis pour les entraînements et participent aux tournois nationaux. Un animateur est recruté spécifiquement pour le tchoukball. Des journées d'initiation à chaque période de vacances scolaires. Ces journées sont l'occasion de rencontres entre les enfants, préadolescents et animateurs des structures lyonnaises.

Ce sport a pris de l'ampleur sur le territoire lyonnais et il peut également arriver que les animateurs tchoukball de l'Arche de Noé soient sollicités pour des initiations auprès d'autres structures. C'est notamment le cas avec les éducateurs et les jeunes placés sous la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

- **Vacances scolaires : chantier jeunes et séjours**

Durant les vacances scolaires, le Point Accueil Jeunes continue ses activités et les jeunes ont toujours la possibilité de solliciter l'animateur pour **mettre en œuvre des projets allant de la journée au départ en séjour.**

Des chantiers jeunes sont organisés sur les petites vacances scolaires et permettent à 6-8 jeunes de s'investir sur une semaine de travail dans l'objectif de financer un projet de leur choix. Les chantiers sont organisés en partenariat avec des bailleurs sociaux, des partenaires socio-culturels, les éducateurs de prévention de la SLEA ou en interne.

Deux séjours peuvent être proposés durant l'année mais peuvent prendre une tournure différente de celle initialement prévue en fonction des envies des jeunes fréquentant l'accueil.

Durant les différentes périodes de vacances un temps est systématiquement prévu pour l'organisation de ces projets.

- **Ateliers au collège**

L'animateur responsable de l'accueil jeunes intervient plusieurs fois par semaine au collège pour animer des ateliers. **Cette présence au collège est essentielle, elle permet de faire le lien avec l'Arche de Noé, de connaître les jeunes du quartier et ainsi de faciliter leur venue dans la structure.** L'animateur est également un tiers possible pour des jeunes qui en ressentent le besoin.

A ce jour ce sont en plus des Dispositifs de Relais Internes, 2 ateliers qui sont menés au collège. L'un d'expression corporelle à destination des 6^{ème} et 5^{ème}. L'autre à destination des 4^{ème} et 3^{ème} est un atelier de préparation d'une soirée festive : la soirée des talents. L'objectif de cette soirée est de mettre en avant les talents autres que scolaires des jeunes, de valoriser leur savoir-faire, leur savoir-être et peut être ainsi de permettre aux adultes de porter un regard différent sur eux.

4. Enfance - préadolescence

Le secteur enfance comprend les activités de **l'accueil de loisirs mercredis et vacances scolaires, les séjours ainsi que les accueils de loisirs périscolaires créés par la réforme des rythmes scolaires.** L'équipe est composée de permanents, d'animateurs vacataires, et, au besoin, d'un animateur spécifique pour l'accueil des enfants porteurs de handicap.

- **Accueil de loisirs mercredis et vacances scolaires**

L'accueil de loisirs accueille **une centaine d'enfants âgés de 3 à 13 ans**. Afin de répondre au mieux aux besoins des familles, l'accueil est proposé à la journée complète durant les vacances, à la demi-journée avec ou sans repas les mercredis. L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis en période scolaire, sur la quasi-totalité des petites vacances, le mois de juillet et une semaine au mois d'août.

L'Arche de Noé a travaillé en partenariat avec les autres accueils de loisirs du territoire et accompagné par l'association « une souris verte » pour l'accueil des enfants porteurs de handicap ; notamment sur la mise en œuvre d'un protocole d'accueil et d'un financement dédié à l'embauche d'un animateur supplémentaire en cas de besoin pour assurer un accueil de qualité. L'association « une souris verte » est reconnue sur Lyon pour l'accueil des enfants porteurs de handicap et l'accompagnement de leurs familles mais aussi pour la qualité de leurs formations sur ces thématiques.

L'Arche de Noé accueille régulièrement des enfants porteurs de handicap, pour lesquels un dispositif spécifique, notamment un sur-encadrement, peut être mis en place en fonction de leur besoin.

Le déroulement des activités se fait dans les locaux de l'Arche de Noé, dans des salles de la Maison de la Guillotière mises à disposition par la Ville de Lyon et dans les locaux de l'école Gilbert Dru.

Un accueil spécifique est prévu pour les préadolescents. Le rythme du collège et/ou la lassitude d'enfants fréquentant l'accueil de loisirs depuis de longues années a conduit l'équipe d'animation à penser une prise en compte spécifique de ce public. Le programme d'activités est travaillé avec le groupe. **L'objectif est de proposer une alternative à l'accueil de loisirs du secteur enfance et de préparer le passage vers l'Accueil Jeunes.** Ce groupe est constitué de 12 enfants de 10 à 13 ans encadré par un animateur permanent.

- **Séjours**

Deux séjours sont organisés dans l'année, un en hiver à dominante ski alpin, un en été. Ils sont ouverts à tous mais dans les faits, ce sont majoritairement des enfants fréquentant la structure durant l'année qui s'y inscrivent. Pour beaucoup d'enfants c'est l'occasion d'un premier départ. Une relation de confiance s'établit avec les familles qui permet de vivre cette première séparation sereinement. Le nombre d'enfants accueillis sur les séjours varie en fonction des capacités d'accueil des lieux d'hébergement.

L'objectif des séjours est bien l'apprentissage de la vie en collectivité : permettre à un enfant, en toute sécurité, de faire l'expérience de la séparation avec sa famille et de la vie avec ses pairs.

Une des vigilances actuelles sur les séjours est d'ordre financier. Du fait du territoire d'intervention de l'Arche de Noé et du public précaire, la structure peut émarginer sur le dispositif Ville Vie Vacances (VVV). Ce dispositif vise à faciliter le départ en vacances pour les publics de 11 ans

à 18 ans des quartiers prioritaires, notamment par le biais de financement de projet. L'Arche de Noé bénéficie de subventions par ce biais pour les séjours enfants et adolescents. Si pour 2017, le dispositif est maintenu, sa fin a été plusieurs fois annoncée et mettrait en péril l'accès à tous aux séjours. La sortie du dispositif VVV obligerait à augmenter les coûts de séjour.

- **Accueil de Loisirs Associés aux Ecoles (ALAE)**

En 2014 lors de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Lyon a choisi de créer des Accueils de Loisirs Associés aux Ecoles (ALAE) dans les établissements scolaires primaires de Lyon. L'Arche de Noé s'est impliqué dans cette réforme en prenant la responsabilité de deux ALAE au sein des groupes scolaires Gilbert Dru et Cavenne soit 2 écoles maternelles et 2 écoles élémentaires.

Ce sont plus de 450 enfants chaque midi de 11h20 à 13h20 et 350 enfants les vendredis après-midi de 13h30 à 17h45 qui participent aux animations proposées par les équipes Arche de Noé – Ville de Lyon.

Pour mener à bien ces ALAE, l'Arche de Noé a embauché des animateurs qui interviennent sur les 2 groupes scolaires entre 4h et 21h par semaine. Ces animateurs sont embauchés en Contrat à Durée Indéterminé Intermittent, ce sont des CDI à temps partiel annualisé. Les animateurs travaillent pendant les périodes scolaires mais pas durant les vacances.

Suite à la dernière possibilité offerte par le ministre de l'éducation nationale d'une organisation propre à chaque commune sur les rythmes scolaires, une consultation est lancée sur la ville de Lyon. Le conseil municipal de janvier devrait entériner une nouvelle organisation scolaire et donc périscolaire.

Avant de se lancer dans une nouvelle aventure en 2018, il sera nécessaire au-delà des aspects financiers, de penser le bienfait de cette organisation pour les enfants et la plus-value pour la structure.

Dans le cadre de la consultation en cours, des groupes de travail étudient les divers scénarii possibles.

Cf. fiche projet 7 – Accueil de loisirs associé à l'école – Echancier page 57

L'angle sous lequel devrait être regardé la participation de l'Arche de Noé aux nouveaux rythmes scolaires devra être celui des apprentissages scolaires et du bien-être de l'enfant au-delà du contexte financier

5. Les partenariats

Les diverses activités de l'Arche de Noé et son implantation sur le territoire conduisent à travailler avec un grand nombre de partenaires. Des projets tels que la Pique-Nique à la Guill' ne pourraient pas exister sans ce tissu, d'autres se construisent en complémentarité, pour une offre plus pertinente en direction des publics. Les partenaires financiers sont souvent également des partenaires de projets, aidant sur les diagnostics territoriaux et accompagnant sur la méthodologie.

Le tableau de partenaires ci-dessous n'est pas exhaustif puisque ponctuellement d'autres peuvent s'ajouter au gré des projets.

	Partenariat institutionnel	Partenariat de Projet	Partenariat Fonctionnel
DDCS			
Ville de Lyon			
Mairie du 7ème			
CAF			
Etat (REAAP - VVV)			
Métropole			
Education Nationale Collège			
Education Nationale Primaire			
Ateliers Santé Ville			
Conseil de quartier			
Brin de Guill (jardin partagé)			
Lyon tchoukball			
Centre social Gerland			
Maison de l'Enfance			
Maison pour tous - Salle des Rancy			
Centre social Bonnefoi			
ADOS (accomp scolaire)			
MJC Jean Macé			
Maison Christophe Mérieux			
AMAPopote			
Prévention spécialisée			
Centre d'information et de documentation des femmes et des familles			
Banque alimentaire			
Centre communal d'action sociale			
Prévention spécialisée			
Compagnie Stanislas Foriel (théâtre)			
Mission Locale			
Les chats verts (théâtre)			

VII. Organisation Structurale

1. Ressources humaines



L'Arche de Noé emploie 38 salariés soit 17.91 ETP au 31 décembre 2016. 36 de ces salariés étaient employés en contrat à durée indéterminée. Ce sont, pour la majorité, des animateurs qui interviennent au sein des accueils de loisirs. Leur contrat ; le CDI intermittent, permet l'annualisation du temps de travail pour des personnes à temps partiel. Ils ne travaillent que sur les semaines scolaires. Certains de ces salariés sont à temps très partiel et ne travaillent que les vendredis après-midi en période scolaire. Le caractère très partiel de ces contrats et les conditions salariales créent un turn over très important ; il est estimé à 80% en 2016. **Les animateurs en CDI sont pour certains dans des situations très précaires et leur salaire ne leur permet pas d'en sortir. Les temps de travail séquencés ne permettent pas aux salariés de cumuler plusieurs emplois.** L'équipe qui précédait à la réforme des rythmes scolaires est en revanche très stable puisque la majorité de ces personnels a plus de 3 ans d'ancienneté.

Dans un souci de continuité pédagogique et afin de limiter le nombre d'interlocuteurs auprès des enfants, les animateurs intervenant les vendredis après-midi dans les écoles travaillent également les mercredis après-midi. Le reste de l'équipe est également mobilisé lors des vacances scolaires ou à l'occasion des différentes actions transversales.

➤ Formation

La formation et la professionnalisation des personnels sont des axes majeurs de la gestion des ressources humaines. Nous accueillons beaucoup d'animateurs non qualifiés et leur proposons systématiquement de financer leur BAFA. Ce sont ainsi, depuis 2015, 20 formations BAFA ou BAFA qui ont été financées par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) UNIFAF ou sur fonds propres et 3 formations collectives en direction des animateurs.

Les permanents en poste depuis plus longtemps peuvent également profiter de la politique de formation. En effet, nombre d'entre eux ont commencé dans la structure en qualité d'animateur et ont suivi ou suivent encore des formations qualifiantes en adéquation avec leur poste actuel : 6 personnes depuis 2015 ont bénéficié de formations professionnalisantes dans l'animation.

➤ **Le bénévolat à l'Arche de Noé**

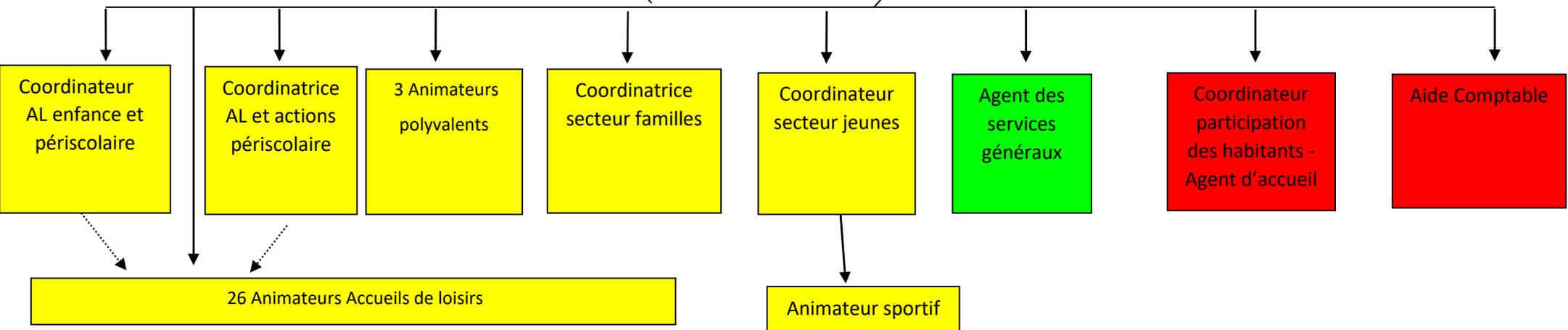
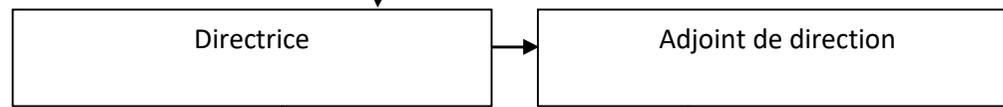
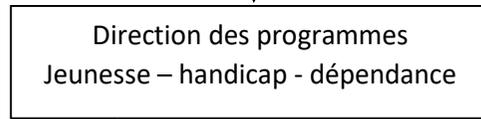
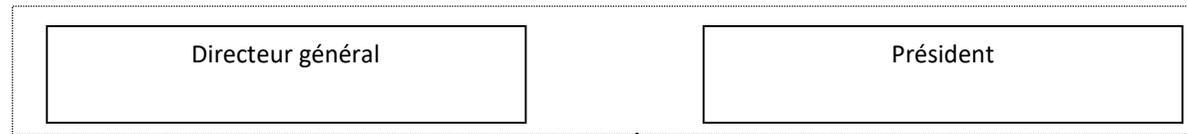
Chaque année une vingtaine de bénévoles interviennent aux côtés de l'équipe de professionnels. Ils sont investis sur l'accompagnement à la scolarité, les ateliers socio linguistiques et le Lieu d'Accueil Enfants Parents.

Sans leur présence à l'accompagnement scolaire et aux ateliers sociolinguistiques, les actions ne pourraient avoir lieu. Ce sont eux qui accompagnent les enfants et adultes présents et qui font vivre ces actions.

Comme pour les salariés, des formations leur sont proposées grâce au financement accordé au collectif d'accompagnement à la scolarité ou aux fonds propres.

➤ Organigramme

FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT – ARCHE DE NOÉ



rouge : service administratif

jaune : service socio-éducatif

vert : services généraux

2. Objectifs et groupes de travail

Des groupes de travail sont régulièrement constitués en fonction des besoins de l'activité.

➤ Objectifs annuels

Chaque année des objectifs sont élaborés en équipe reprenant les priorités de travail.

Un travail a été mené lors des réunions d'équipe afin de dégager un axe de travail commun sur l'année 2018. Plusieurs séances de réunion d'équipe ont permis de dégager ce qui faisait nœud pour chacun et les pistes de travail pour les dénouer. La majorité de l'équipe s'est exprimé sur les questions de communication, de la place faite aux usagers, de la qualité de participation et ses attendus. Il a donc été décidé que le développement de la participation usagers sera l'objectif principal de l'année. C'est un fil rouge, dont tous sont porteurs, en complément du poste créé de coordinateur de la participation des usagers.

- Favoriser, collectivement, la participation des usagers :

Il est essentiel dans une structure comme l'Arche de Noé, de type centre social, de rester au plus près des attentes des usagers mais aussi de favoriser leur participation. Si elle est active, elle n'est toujours pas formalisée. En 2017, une personne effectuer un stage dans le cadre du Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports (DESJEPS) avait pour mission la formalisation de la participation des usagers. Elle a pu mener un diagnostic de l'existant au sein de la structure et participer à l'écriture du projet de l'espace de Vie Sociale. Toutefois, au vu des maigres avancées, la nécessité d'une personne de l'équipe dédiée à cette question s'est avérée essentielle. Afin de répondre au mieux aux attentes de l'espace de vie social un poste a été créé en septembre 2017. Cette mission a été confiée à l'agent d'accueil.

- Consommation raisonnée, développement durable

En parallèle deux salariés ont souhaité développer une autre thématique autour du développement durable et ont créé une commission qui devrait donner des axes de travail à l'ensemble des professionnels.

Constat : enjeux, besoins, exigences, commande	Objectifs	Conditions générales de mise en œuvre : moyens, déroulent, étapes	Résultats attendus	Bilan
Dans le cadre de l'espace de vie sociale, la mise en place de la vie associative doit être effective est formalisée	Constitution d'un comité de "sages" composé d'usagers de la structure, de bénévoles. Ce groupe prendrait part aux réflexions sur le fonctionnement, le développement de l'Arche de Noé.	Travail autour des missions de ce groupe et de la façon dont il peut être alimenté sur l'existant et les réflexions en cours de l'équipe salariée.	Formalisation de la participation des usagers et bénévoles et d'une instance portant cette participation.	Le travail est engagé mais il n'est pas mené à terme. Un salarié à désormais du temps dédié à cette fonction. Création d'une commission culture.
Des temps d'équipe trop courts et souvent descendants du fait du nombre d'informations à transmettre. Nécessité de redynamiser les réunions d'équipe et d'intensifier le partage autour de pratiques.	Accroître la participation et l'engagement de chacun des membres dans les réunions d'équipe.	Les réunions seront animées par un binôme de salariés. Création d'une réunion générale à destination de tous les salariés.	Intensification des partages autour des pratiques et des projets.	Les réunions ont été animées par un binôme de salariés durant l'année 2017. Un bilan a été fait en équipe en septembre 2017 conduisant à une nouvelle réflexion pour les réunions 2018.
Le nombre de familles participant au Lieu d'Accueil Enfants Parents est en constante évolution	Proposer, une fois les travaux des locaux dédiés finis, un accroissement du nombre de séances	Suivi précis de l'activité et des besoins des familles	Réponse adaptée à la demande des familles	Les travaux du LAEP se sont achevés en mai 2017. Ouverture de deux 1/2 journées supplémentaires dès octobre 2017.

➤ **Groupe de réflexion « Accueil de loisirs »**

Lors des deux premières années de la réforme des rythmes scolaires, un groupe « accueil de loisirs » composé de professionnels intervenant dans le champ de l'enfance et la jeunesse s'est mis en place.

Ce groupe avait pour fonction de réguler les difficultés quotidiennes. Le constat posé étant que les accueils de loisirs du vendredi et des temps méridiens sont complexes à la fois par le nombre d'enfants accueillis, les locaux scolaires mais également par la diversité des personnels en présence.

En effet **les taux d'encadrement périscolaires** appliqués à Lyon sont problématiques pour déployer des animations de qualité, auxquels s'ajoutent des difficultés de recrutement. Les animateurs disponibles ou souhaitant travailler ne sont pas toujours diplômés et n'ont pour certains aucune expérience en animation. Le besoin d'animateurs sur l'ensemble de la Ville de Lyon pour intervenir en animation dans les écoles est de 1600 personnes. Chaque année l'ensemble des associations et la ville de Lyon sont en difficulté de recrutement. Afin de respecter les taux d'encadrement, un certain nombre de recrutement se fait par défaut. Les animateurs n'ont pas de temps de formation prévus dans leur temps de travail, seule 1h de préparation des activités par semaine est rémunérée.

Les locaux scolaires sont également une problématique importante. Ces locaux doivent être partagés avec les enseignants et ce partage peut être source de conflit. Les animations sont bien souvent prévues uniquement dans les locaux, hors salle de classe, ne laissant qu'une place très restreinte pour un nombre d'enfants considérable. Le partage des salles de classe, lorsqu'il est possible, se fait au bon vouloir de l'enseignant et nécessite de grandes précautions. Il est souvent source de tensions. **Une charte d'utilisation des locaux a pu être travaillée avec les services de la Ville de Lyon et les associations partenaires.** Des rencontres régulières sont organisées avec les personnels de la ville de Lyon sur ces questions.

Sur les temps méridiens interviennent conjointement des personnels de la Ville de Lyon et des animateurs employés par l'Arche de Noé. Le maître d'œuvre de ce temps méridien est le responsable d'accueil de loisirs de l'Arche de Noé mais il n'a aucune autorité hiérarchique sur les personnels ville de Lyon. En fonction de la taille des écoles, Les animateurs, pouvant être en nombre inférieur à celui des personnels ville de Lyon, manquent de légitimité pour mener à bien leurs missions.

Les temps périscolaires doivent également, pour être des plus pertinents, se mailler avec les temps scolaires. **Le projet d'école et le projet pédagogique de l'accueil de loisirs devraient être travaillé conjointement par les deux équipes.** A ce jour ce travail reste compliqué, les équipes se rencontrent peu ou pas, n'ayant pas de temps dédié à cela. L'acculturation est longue mais est essentielle si la présence des associations dans les écoles perdure.

Ce sont ces différents constats qui ont conduit l'équipe intervenante auprès du public enfance jeunesse à se rencontrer régulièrement et à travailler ces questions.

Le groupe de travail est aujourd'hui moins actif mais il peut encore se réunir sur des thématiques bien précises, comme tout dernièrement autour des projets pédagogiques. **L'intérêt de ce groupe est**

bien de proposer des pratiques cohérentes et de s'assurer régulièrement que les valeurs portées par le projet éducatif vivent. C'est aussi l'occasion pour les professionnels d'avoir un temps dédié pour parler de leurs préoccupations et échanger sur leurs pratiques.

➤ **Structuration de l'Arche de Noé et « dynamique projet »:**

Un travail s'est engagé depuis mai dernier en réunion d'équipe sur la perception que chacun avait de l'Arche de Noé, de sa structuration, de l'idéal et des freins à cet idéal. Ce travail continue depuis septembre. L'équipe a pu réfléchir en groupe sur une proposition de nouvelle organisation structurelle. L'objectif de ce travail est à la fois de repenser la structuration par secteur, qui peut être enfermante, mais aussi de rendre les actions de l'Arche de Noé plus lisibles à l'interne et surtout à l'externe. C'est également l'occasion pour l'équipe de se poser la question de la pertinence des actions proposées, de la qualité du travail d'équipe, des actions transversales. Ce travail devrait aboutir à une nouvelle organisation reflétant plus clairement la réalité mais aussi facilitant le travail d'équipe.

Ce travail est animé par l'équipe de direction :

- L'équipe a travaillé sur la notion de rêve, d'idéal en décrivant la structure rêvée. Se sont alors dégagés des axes forts de travail.
- Un temps de travail a pu être mené sur les freins à ces idéaux.
- Par groupe de 3 ou 4, les salariés ont pu travailler sur l'organisation idéale de l'Arche de Noé, avec la latitude de la repenser (les terminologies, les liens fonctionnels).
- Un prochain temps de retour de ces groupes de travail est prévu pour finalement aboutir à une nouvelle organisation.

Au-delà de la qualité des échanges, ce travail amène chacun à se sentir pleinement acteur de l'organisation. L'organisation dépend de chacun des salariés, de son implication, de sa capacité à s'adapter, à la transformer. Ce travail doit permettre à chacun de rendre son action plus lisible pour lui-même, le reste de l'équipe mais surtout pour les usagers.

➤ **Evaluation interne**

Parallèlement à ces groupes de travail, un groupe s'est constitué pour reprendre l'évaluation interne. Ce groupe s'est pour le moment rencontré 2 fois avant l'été. Il doit être relancé.

C'est un travail de fond sur l'ensemble des méthodologies, procédures en vigueur à l'Arche de Noé. En effet, le référentiel d'évaluation interne tel que proposé par la Fondation ne correspond que peu à une structure de type centre social. Le travail est donc de construire des items pertinents pour l'Arche de Noé en fonction des thématiques données par la Fondation. Ce travail avait été mené une première fois en 2012. L'équipe a depuis changé et reprendre cela avec une nouvelle équipe permet une réappropriation forte de l'outil de travail, des processus en place. C'est l'occasion pour les salariés y participant d'avoir une vision plus globale de l'Arche de Noé. Comme en 2012, le référentiel sera totalement réécrit puisque la structure a beaucoup évolué.

La totalité de l'équipe de permanents s'est portée volontaire pour effectuer ce travail autour de l'évaluation interne. Si c'est un très bon indicateur de l'implication des salariés dans la structure, cela génère par ailleurs des difficultés à se rencontrer.

3. Fiches projets

Fiche	projet	Type action	démarrage	2017	2018
1	Espace de Vie Sociale	Nouvelle	Juillet 2016	-Création de la commission culture -Poste dédié à l'action -Formation du coordinateur	-Formation des bénévoles et habitants -Commission vie quotidienne Juillet : renouvellement de l'agrément
2	Ludothèque	Nouvelle	Sept 2017	-Démarrage espace ludique Horaires et lieu dédiés -Achat de jeux -Ecriture du projet	-Formation du coordinateur -Dépôt à la CAF du projet ludothèque pour agrément
3	LAEP	Récurrente	2016	-Fin des travaux et aménagement du lieu -Inauguration -Créneaux supplémentaire	-Embauche d'un animateur -Janvier : rencontre du comité de pilotage -Accroissement progressif du nombre d'heures d'ouverture
4	Epicerie sociale	Nouvelle		-Rencontre avec la direction de la Cité sur les prémices du projet -Sensibilisation des financeurs -Recherche d'un local	-Formalisation du projet
5	DRI	Récurrente	Sept de chaque année	DRI 6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 3 ^{ème}	-Démarrage d'un DRI 4 ^{ème} -Réflexion sur l'accueil de élèves exclus temporairement de l'établissement
6	Pique-Nique	Récurrente	Janvier de chaque année	Pique-nique 2017	-Janvier – juillet : Réunion avec le groupe investi dans l'organisation du pique-nique. -Dépôt des appels à projet

7	ALAE	Modification	2014		<p>-Janvier : avis des conseils d'école sur l'organisation choisie par la Ville de Lyon</p> <p>-Février : Validation de l'organisation choisie en conseil municipal</p> <p>-Mars – juin : Travail à la mise en œuvre de cette nouvelle organisation ou à la sortie du dispositif</p>
---	------	--------------	------	--	--

Fiche projet 1 - Espace de vie sociale

Référent : Coordinateur participation des usagers

Public : usagers de l'Arche de Noé

Objectifs généraux :

- Développement de la démarche d'implication des habitants
- Renforcer l'accueil inconditionnel pour les personnes les plus fragilisées
- Valoriser les parcours et les diversités culturelles

Objectifs spécifiques et résultats attendus

- Renforcer la démarche pédagogique permettant l'autonomie de chacun, favoriser le passage de l'individuel au collectif. Développer le pouvoir d'agir
- Mettre en œuvre des temps de rencontre
- Permettre à chacun une ouverture culturelle faite de rencontres et d'échanges

Moyens de mise en œuvre :

- Formations salariés, bénévoles, habitants
- Lieu de rencontre, de partage, récolte des envies
- Commission vie quotidienne
- Commission culture
- Favoriser les groupes thématiques

Description de l'action :

Les actions mises en place à l'Arche de Noé sont le plus souvent à l'initiative d'habitants mais cette participation n'est pas formalisée. L'Arche de Noé n'est pas identifiée par tous comme un lieu des possibles.

Mise en place d'une commission culture sur les questions des pratiques culturelles, de l'accès à la culture pour tous.

Mise en place d'une commission vie quotidienne sur le fonctionnement de l'Arche de Noé et plus largement sur celui du quartier de la Guillotière.

Favoriser l'échange entre les différents usagers de l'Arche de Noé, susciter l'envie de se retrouver, d'agir sur son quotidien.

Mise en place de temps de formation sur l'implication, le pouvoir d'agir.

Partenaires :

Toute l'équipe de l'Arche de Noé

La CAF

La Ville de Lyon

Evaluation :

Nombre d'initiatives habitants

Nombre de groupes se réunissant

Fonctionnement de la commission culture (fréquence, nombre de personnes, qualité des échanges ...)

Fonctionnement de la commission vie quotidienne (fréquence, nombre de personnes, qualité des échanges ...)

Echéancier :

En cours depuis 2017

Commission culture : Mars 2017

Poste dédié depuis septembre 2017

Formation du coordinateur en novembre 2017

Formation à destination des bénévoles et habitants début 2018

Formalisation écrite des modalités de participation : finalisé au 1^{er} trimestre 2018

Commission vie quotidienne : janvier – mars 2018

Bilan et demande d'agrément pour 4 année : 30 mars 2018

Agrément CAF : 2018 – 2022

Bilan des objectifs : mars 2022

Fiche projet 2 - Ludothèque

Référent : Martin Cretinon

Public : Tout âge

Objectifs généraux :

- Faciliter la socialisation
- Défendre la valeur du jeu et de l'activité ludique
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles
- Soutien à la fonction parentale
- Droit au jeu de chacun

Objectifs spécifiques et résultats attendus :

- Faciliter la socialisation

L'espace ludique est un lieu collectif riche qui facilite la socialisation : respect du lieu, des biens, des personnes présentes, des règles de vie, et bien sûr de la règle du jeu qui est la même pour tous. Dans cette microsociété, les enfants se confrontent à un ensemble réduit mais structuré de contraintes qui les préparent à la vie sociale. Par sa souplesse de fonctionnement, l'espace ludique leur donne le temps de se les approprier.

- Défendre la valeur du jeu et de l'activité ludique

L'espace ludique, par la diversité et le nombre de jeux et de jouets proposés et leur disposition attractive, favorise le jeu libre, désintéressé, spontané et gratuit. C'est par ce projet de « jeu libre », en consacrant un temps et un espace spécifique, que l'espace ludique permet à son public et notamment aux enfants de vérifier et de confronter leurs acquis en toute sécurité, en étant ainsi acteur de leur développement. L'espace ludique en favorisant la reconnaissance des apports du jeu dans l'apprentissage, joue un rôle pédagogique fort. Le besoin des enfants de découvrir, d'appréhender, d'organiser des réponses à leur mesure trouve dans l'activité ludique une satisfaction parfaitement adaptée, notamment en mobilisant les potentialités de chacun. Le jeu est un outil pédagogique pertinent au service de l'éducation à la citoyenneté. Les animateurs(trices) de l'espace ludique, en tant que spécialistes des jouets et des jeux, savent identifier les pré-requis qu'exigent les jeux qu'ils proposent.

- Favoriser les rencontres intergénérationnelles

Le jeu permet d'invalider les clivages les plus résistants, tout simplement parce qu'il les dépasse. En effet, le temps d'une partie, les partenaires de jeu ne sont plus enfants ou adultes, mamans ou assistantes maternelles, ils sont tous des joueurs partageant autour d'une relation égalitaire, un moment détendu et agréable, sans conséquence et sans obligation. Les clivages qui séparent habituellement les générations, les cultures et les classes sociales sont atténués par la simplicité qui découle du fait de jouer ensemble. L'espace ludique propose un environnement d'intégration privilégié et favorise le resserrement du lien familial.

- Soutien à la fonction parentale

A l'espace ludique les jeunes enfants doivent être accompagnés d'un adulte. C'est un lieu de dialogue favorable à la relation parents-enfants. Dans cet environnement accueillant et convivial, les adultes peuvent « souffler » et rencontrer d'autres enfants, d'autres adultes, d'autres pratiques éducatives dans l'exercice de la fonction parentale. Libérés des contraintes, les parents peuvent se consacrer entièrement à leurs enfants.

- Droit au jeu de chacun

Le jeu n'est pas un privilège, mais une nécessité pour tous. En tant que loisir actif, que véhicule d'intégration et de socialisation, ainsi que de déclencheur d'aptitudes motrices, sensibles, cognitives et affectives, le jeu est un droit. Un droit, mais pas un devoir. Ainsi l'espace ludique reconnaît-elle le droit au non jeu dans ses murs.

Moyens de mise en œuvre :

Un salarié porteur de ce projet.

Budget pédagogique

Aménagement de l'espace

Horaires dédiés à la ludothèque

Rencontres et visites d'autres ludothèques

Mise en place d'un projet pédagogique et d'un règlement intérieur

Formation du coordinateur

Description de l'action :

Un espace ludique se veut un lieu de lien social, intergénérationnel et de soutien à la fonction parentale en utilisant le jeu comme vecteur. Le premier objectif du jeu est **le plaisir de jouer**.

L'espace ludique a pour objet de mettre à disposition un lieu culturel de jeux pour les familles, les collectivités et toutes les personnes intéressées ; activité essentielle au développement psychomoteur, intellectuel et affectif de l'enfant, le jeu est un vecteur de lien social, d'échange, d'apprentissage. Il tend donc à promouvoir le jeu et l'activité ludique en direction de tous les publics.

Partenaires :

Différents secteur de l'Arche de Noé, écoles, CAF, Ville de Lyon

Evaluation :

Fréquentation du lieu par typologie de public

Nombre de personne investi dans le projet

Nombre de bénévoles

Echéancier :

Septembre 2017 : ouverture sur des horaires dédiés les mardis et samedi matin

Mars 2018 : Formation du coordinateur

Mai 2018 : dépôt du projet à la CAF et Ville de Lyon pour obtention de l'agrément Ludothèque

Septembre 2018 – Juin 2018 : ouverture sur des créneaux horaires plus large

Fiche projet 3 - LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Référent : Responsable secteur famille

Public : Parents, enfants de moins de 5 ans

Objectifs généraux :

- Favoriser la relation Enfant Parent et préparer l'autonomie de l'enfant, tout en contribuant à son éveil et à son développement.
- Valoriser les compétences et l'épanouissement des adultes accompagnants en rompant l'isolement et en développant la mixité sociale.
- Accompagner les parents dans les étapes importantes de la vie de leur(s) enfant(s) en privilégiant l'expression comme un support à la relation.
- Prévenir les situations de négligence ou de violence.
- S'appuyer sur des activités pour faciliter le lien.

Objectifs spécifiques et résultats attendus :

Les familles ont la possibilité de se rencontrer, l'un des objectifs est de rompre l'isolement et ainsi de prévenir des conduites mal traitantes. La présence d'une auxiliaire de puériculture en qualité d'accueillante permet également aux familles de poser les questions autour de la santé de l'enfant, des soins, de l'alimentation, du sommeil. L'échange entre les parents et le partage des pratiques éducatives restent souvent le moyen le plus efficace de surmonter sa crainte.

Moyens de mise en œuvre :

Deux accueillantes en permanence sur le lieu
Règlement intérieur
Locaux dédiés
Temps d'analyse de la pratique pour les accueillants
Comité de pilotage
Formations

Description de l'action :

Le LAEP est ouvert les mardis, mercredis, vendredi de 9h30 à 11h30 et les mercredis, jeudis, vendredis de 14h30 à 16h30.

Partenaires :

CAF
Ville de Lyon
Métropole de Lyon – Protection Maternelle et Infantile
Bibliothèque pour enfants de la rue Bechevelin
Crèche associative La Maison des Touts Petits

Evaluation :

Fréquentation du lieu

Comité de pilotage ayant pour objet de suivre le partenariat mais aussi de réfléchir et d'améliorer les conditions d'accueil

Echéancier :

Mai 2017 : fin de travaux

Mai 2017 : ouverture du lieu aux publics

Septembre 2017 : Inauguration du lieu

Octobre 2017 : ouverture supplémentaire sur les vacances scolaires

Novembre 2017 : Ouverture 2 demi-journées supplémentaires

Janvier 2018 : embauche d'une animatrice accueillante

Janvier 2018 : rencontre du comité de pilotage

2018 : montée en charge progressive du nombre d'heure d'ouverture

2019 : bilan de l'agrément en cours et demande d'un nouvel agrément auprès de la CAF

2019-2022 : agrément CAF

Rencontre du comité de pilotage 2 fois / an

Fiche projet 4 - EPICERIE SOCIALE

Référent : Direction

Public : Bénéficiaires de l'aide alimentaire ou ayant des quotient familiaux bas

Objectifs généraux :

- Proposer au-delà de l'aide alimentaire un projet global et cohérent avec les actions de l'Arche de Noé.
- Proposer un accompagnement global pour les personnes bénéficiant de l'aide alimentaire ou fréquentant l'Arche de Noé ou La Cité de Lyon

Objectifs spécifiques et résultats attendus :

- Rendre les produits de premières nécessités accessibles à tous
- Proposer aux bénéficiaires de l'aide alimentaire un accueil de qualité
- Proposer un accompagnement global des personnes bénéficiant de l'épicerie sociale
- Proposer un accompagnement sur les questions d'alimentation, de santé, de cuisine, de bien être

Moyens de mise en œuvre :

Achat ou location d'un local dédié
Investissement matériel
Diagnostic de territoire sur la pertinence de l'offre

Description de l'action :

Ouverture d'une épicerie sociale 5 jours par semaine.
Les denrées de l'épicerie sociale seront collectées auprès de la Banque Alimentaire du Rhône.
L'épicerie sera accessible aux :
-Bénéficiaires de l'aide alimentaire du CCAS
-Bénéficiaires de l'aide alimentaire de La Cité – Fondation de l'Armée du Salut
-Habitants du quartier de la Guillotière sur critères de ressources
Au-delà de l'épicerie les personnes auront accès à un accompagnement personnalisé et aux activités de l'Arche de Noé. L'Arche de Noé met notamment en place des ateliers cuisine, des ateliers santé et des temps conviviaux permettant aux personnes de se rencontrer et de partager.

Partenaires :

La Cité de Lyon
La Banque Alimentaire du Rhône
La ville de Lyon
Les Centres Communaux d'Action Sociale

Evaluation :

Nombre de bénéficiaires de l'épicerie sociale
Nombre d'accompagnements autre que l'aide alimentaire

Echéancier :

2018 : prise de contact avec l'ensemble des partenaires et étude sur la faisabilité du projet
2018 : acquisition de locaux pour implanter l'épicerie social
2^{ème} semestre 2018 : rencontre avec les partenaires sociaux (CCAS – Ville de Lyon – Maison du département)

2^{ème} semestre 2018 : dépôt d'un projet auprès des financeurs

1^{er} semestre 2019 : aménagement et ouverture du lieu

1^{er} semestre 2019 : embauche salariale pour l'épicerie sociale

2019 – 2022 : comité de pilotage de l'épicerie sociale, rencontre avec les partenaires 3 fois/an

Fiche projet 5 - DISPOSITIF DE RELAIS INTERNE 6^{ème} – 5^{ème} - 4^{ème} – 3^{ème}

Référent : Coordinatrice accueil jeunes

Public : Jeunes en difficulté scolaire du collège Clemenceau

Objectifs généraux :

- Prévention du décrochage scolaire
- Valoriser l'orientation des élèves
- Prévenir les orientations subies

Objectifs spécifiques et résultats attendus :

- Remobiliser les jeunes dans leur scolarité
- Etre en capacité de trouver sa place dans un groupe classe
- Valoriser les compétences, l'estime de soi, favoriser l'expression de chacun
- Ouvrir le champ des possibles pour des jeunes n'ayant que peu d'appétence scolaire
- Favoriser le vivre ensemble et développer des solidarités

Moyens de mise en œuvre :

- 1 même salarié présent sur l'ensemble du dispositif
- 1 second salarié de l'Arche de Noé pour le dispositif auprès des 6^{ème} – 5^{ème}
- 1 salarié de la MJC Jean Macé sur le dispositif 4^{ème} – 3^{ème}
- Présence des éducateurs de prévention pour les 4^{ème} – 3^{ème}
- Appel à projet pour l'ensemble des dispositifs et budget

Description de l'action :

Prise en charge à différents moments de la semaine de jeunes repérés par les enseignants ou la Vie Scolaire comme ayant une difficulté scolaire pouvant être un frein à une continuité de scolarité ou à une orientation choisie.

Les séances d'animation sont construites sur les thématiques du vivre en société, de la santé, de l'ouverture au monde. Des temps de découverte de métiers, de stages sont également proposés.

Partenaires :

Collège Clemenceau
MJC Jean Macé
SLEA
Ville de Lyon / CAF

Evaluation :

Nombre de jeunes assidus
Nombre de passages en conseil de discipline
Nombre de jeunes ayant une orientation choisie
Rencontres régulières avec le collège sur les progrès des jeunes, leur intégration dans le groupe classe.

Echéancier :

Année scolaire

Fiche projet 6 - PIQUE NIQUE A LA GUILL'

Référent : coordinateur de secteur tournant d'une année sur l'autre

Public : Habitants de la Guillotière

Objectifs généraux :

- Vivre des temps festifs sur l'espace public, intergénérationnels et interculturels, en privilégiant les échanges entre habitants, commerçants, associations du quartier et usagers de l'Arche de Noé.
- Accompagner dans toutes les étapes du projet un groupe d'habitants et d'usagers.
- Valoriser les cultures présentes sur le quartier par différentes pratiques artistiques

Objectifs spécifiques et résultats attendus :

- Se sentir valorisé individuellement (ce que je suis) et pas seulement par l'action ou le lieu (le quartier).
- Rendre collectives certaines préoccupations des habitants.
- Accompagner les initiatives des habitants, des adhérents et des associations. Préserver et développer des animations festives facilitant les échanges.
- Soutenir et accueillir les associations d'artistes et d'habitants qui permettent des temps de réflexions et d'appropriations collectives.

Moyens de mise en œuvre :

Mise à disposition du groupe de travail de moyens logistiques

1 salarié accompagne un groupe d'habitants dans la mise en œuvre du projet

Budget dédié – appel à projet

Moyens logistiques mis à disposition par la Ville de Lyon

Description de l'action :

L'événement du Pique-Nique à la Guill' se déroule sur l'espace public et a pour objectifs de favoriser les échanges et la participation.

C'est un moment festif, gratuit et participatif : Jeux dans la rue, découvertes sportives, animation d'ateliers, concerts, pratiques artistiques (danse, arts plastiques, musiques traditionnelles).

Cette fête est organisée par un collectif porteur du projet, accompagné par des professionnels de l'Arche de Noé. Le collectif se réunit, élabore un projet, prend les contacts avec les partenaires, s'occupe de la communication, de la logistique et de la gestion d'un budget. Le Pique-Nique à la Guill' se déroule le vendredi des vacances scolaires d'été.

Les professionnels de l'Arche de Noé sont également disponibles pour accompagner les différentes demandes de projets.

Partenaires :

-Associations du quartier

-Tout l'monde dehors – Service évènementiel de la Ville de Lyon

-Ville de Lyon

-Service communication du Siège de la Fondation de l'Armée du Salut

Evaluation :

Nombre de rencontres avec le groupe d'habitants

Compte rendus des échanges

Nombre d'habitants impliqués Nombre de bénévoles le jour de l'événement Jauge de personnes participant au pique-nique
Echéancier : reproductible d'année en année De janvier à juillet : rencontres avec le groupe d'habitants Novembre : appel à projet Politique de la Ville Janvier : appel à projet Tout l'Monde Dehors Mise en place d'un échéancier propre à la soirée du pique-nique avec le groupe

Fiche projet 7 - ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIES AUX ECOLES

Référent : Coordinateurs accueil de loisirs - direction

Public : Enfants scolarisés sur les écoles Gilbert Dru et Cavenne

Objectifs généraux :

- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté
- Accompagner l'enfant dans l'acquisition de son autonomie
- Permettre et valoriser l'expression de l'enfant

Objectifs spécifiques et résultats attendus :

- Proposer des temps de l'enfant cohérents, en adéquation avec ses besoins, ses apprentissages
- Responsabiliser les enfants, leur donner la possibilité de choix
- Proposer des activités permettant l'expression sous toutes ses formes

Moyens de mise en œuvre :

Equipes d'animateurs sur les écoles

Personnel de la Ville de Lyon

Locaux scolaires

Organisation du temps de l'enfant

Description de l'action :

Depuis septembre 2014, une réforme nationale menée sur les rythmes scolaires en primaire a modifié l'organisation de la semaine des enfants. Cela a permis l'émergence d'un accueil de loisirs périscolaire.

Les 4 grandes orientations du Projet Educatif de la Ville de Lyon

- Le droit à l'éducation pour chacun et pour tous.
- L'équité et la lutte contre toutes les discriminations et les inégalités territoriales.
- La coéducation, une responsabilité partagée des différents acteurs, respectueuse de la place des parents.
- La cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.

La semaine de l'écolier

L'enfant alterne les temps scolaires d'apprentissages fondamentaux et les temps périscolaires de loisirs éducatifs.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Garderie du matin <small>selon les écoles</small>	Garderie du matin <small>selon les écoles</small>	Garderie du matin <small>selon les écoles</small>	Garderie du matin <small>selon les écoles</small>	Garderie du matin <small>selon les écoles</small>
TEMPS SCOLAIRE 8H30-11H30	TEMPS SCOLAIRE 8H30-11H30	TEMPS SCOLAIRE 8H30-11H30	TEMPS SCOLAIRE 8H30-11H30	TEMPS SCOLAIRE 8H30-11H30
ACCUEIL DE LOISIRS <small>Temps méridien 11h30-13h30</small>	ACCUEIL DE LOISIRS <small>Temps méridien 11h30-13h30</small>	Garderie du midi	ACCUEIL DE LOISIRS <small>Temps méridien 11h30-13h30</small>	ACCUEIL DE LOISIRS <small>Temps méridien 11h30-13h30</small>
TEMPS SCOLAIRE 13H30-16H30	TEMPS SCOLAIRE 13H30-16H30	ACCUEIL DE LOISIRS <small>Mercredis de Lyon 13h30-17h00</small>	TEMPS SCOLAIRE 13H30-16H30	ACCUEIL DE LOISIRS <small>Vendredi Après-Midi 13H30-16H30</small>
Accueil du Soir 16h30-17h45	Accueil du Soir 16h30-17h45		Accueil du Soir 16h30-17h45	ACCUEIL DE LOISIRS <small>vendredi soir 16h30-17h45</small>

L'ALAE porté par l'Arche de Noé intervient donc sur ces temps d'accueil de loisirs périscolaires dans deux groupes scolaires (maternelle + élémentaire) du quartier, très proches de la structure. Deux équipes d'animateurs distinctes y travaillent sous la coordination de responsables d'accueil de loisirs.

L'année 2017 est marquée par une possibilité, suite au changement de gouvernement, de repenser les temps de l'enfant et donc les rythmes scolaires et périscolaires.

Si le ministre de l'Education Nationale a introduit de la souplesse dans le décret Peillon, ce dernier reste la norme et toute autre organisation est dérogatoire. Le caractère dérogatoire oblige à un processus de décision long prenant en compte l'avis des conseils d'école pour une décision proposée par la Ville de Lyon mais entérinée par l'inspecteur d'académie. L'avis des conseils d'école devrait être sollicité en janvier pour une décision finale fin janvier ou début février 2018. Une consultation est en cours à l'échelle de la ville.

Partenaires :

Ville de Lyon

Ecoles

Partenaires associatifs ou municipaux (lieu culturel, bibliothèques ...)

Evaluation :

Comité de suivi des rythmes scolaires

Comité technique de suivi

Rencontres régulières avec les directeurs d'écoles et enseignants

Réunion avec les animateurs

Groupe de travail au sein de l'Arche de Noé

Echéancier :

Mise en œuvre sur une année scolaire

Janvier 2018 : Avis des conseils d'école sur une nouvelle organisation des temps de l'enfant

Février 2018 : validation de l'organisation en conseil municipal

26 mars 2018 : engagement ou non sur les nouveaux rythmes scolaires

Mars – juin : 2018 : commission de travail pour la rentrée scolaire 2018

Septembre 2018 – juin 2019 : groupe technique de suivi de l'organisation

4. Budget et financeurs

L'Arche de Noé est financée quasiment exclusivement par appels à projet. Si certains projets sont financés pour une durée correspondant à la mandature municipale, soit 2015-2020, comme la dotation globale de la ville de Lyon ou les conventions LAEP et EVS, la majorité l'est pour une année civile ou scolaire.

La dotation de la Fondation de l'Armée du Salut permet l'équilibre financier.

Les financeurs principaux sont la ville de Lyon et la CAF.

Les financements de la CAF sont :

- d'une part étant des subventions soit un montant attribué pour une action,
- d'autre part des prestations de service soit un montant calculé selon le nombre d'heure d'ouverture, de présence enfants ou d'un groupe de personnes.

Les prestations de service relatives aux accueils de loisirs versées par la CAF sont soumises aux déclarations d'accueils de loisirs auprès de Jeunesse et Sports. Si ces dernières ne sont pas validées ou sont erronées la CAF peut suspendre le versement.

Depuis 2014, le nombre d'appels à projet a considérablement diminué. La ville de Lyon a repris dans la convention-cadre l'ensemble des subventions attribuées sur le volet Politique de la Ville. Il reste à ce jour 4 subventions sur appel à projet dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Social et 5 sur la programmation commune CAF, ville de Lyon des Contrat Locaux d'Accompagnement à la Scolarité ou du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents.

La dotation globale de fonctionnement est en baisse constante depuis 2014 sans qu'il soit possible d'en comprendre le mode de calcul. Ces baisses pèsent lourdement sur le budget de l'Arche de Noé même si les dépenses sont maîtrisées et que les autres financements sont stables.

VIII. Conclusion

1. En interne

Les différents axes de travail présentés dans ce projet d'établissement devraient s'achever en 2018. C'est le cas du travail sur l'évaluation interne ou sur l'organisation structurelle de l'Arche de Noé. Toutefois ce sont des chantiers au long cours qui impulsent des changements dans les pratiques.

Le travail sur la refonte de l'organisation est l'occasion de repenser la place des actions, leur cohérence et leur lien. C'est également l'occasion de repenser la place de chacun dans l'organigramme, les missions attribuées, les liens fonctionnels et hiérarchiques.

Ces réflexions font suite à des expérimentations menées sur l'année 2017 notamment dans la conduite des réunions d'équipe ou de l'organisation interne. En effet durant l'année 2017, afin de rendre les réunions d'équipe plus actives et intéressantes pour chacun, elles ont été menées par un binôme de salariés. Aucune contrainte n'était posée sur le cadre d'intervention. Si certains se sont saisis de l'occasion pour travailler des sujets qui les préoccupaient, d'autres ont été en difficulté sur

l'animation de ce temps. La plus-value de cette organisation n'est pas apparue évidente lors du bilan qui en a été fait. Si c'est une occasion pour chacun de s'expérimenter à la conduite de réunions, les frustrations quant aux sujets traités demeurent. Ces frustrations sont à analyser et l'un des constats est le manque de lien entre les secteurs, le manque d'attrait pour le secteur de l'autre alors que paradoxalement il peut être fait des liens entre les actions. Il était au vu de ce constat naturel de se poser la question de l'organisation, de son évolution, se sortir d'une sectorisation peut être aujourd'hui enfermante.

2. En externe

Plusieurs projets sont en cours et certains auront un impact sur la taille et les missions de l'Arche de Noé. C'est le cas notamment de la réflexion portée par la Ville de Lyon sur les rythmes scolaires, du projet d'épicerie sociale ou de la ludothèque.

Selon la décision que prendra la Ville de Lyon sur **les rythmes scolaires**, les partenaires associatifs auront une place différente de celle qu'ils ont aujourd'hui. Il faudra analyser si cette place apporte une plus-value pour les enfants, l'Arche de Noé et les animateurs. Si l'aspect financier est prégnant, il ne pourra être le facteur de décision ; l'éthique, les valeurs de l'éducation populaire, le bien-être de l'enfant seront autant de critères à prendre en compte. Le bilan des années passées sur les rythmes scolaires en vigueur depuis 2014 est mitigé. Si les temps méridiens ont gagné en qualité pour les enfants du fait d'un nombre d'adultes plus important, ils sont d'une organisation extrêmement complexe et source d'une tension très importante entre les personnels Ville de Lyon et les animateurs de l'Arche de Noé. Ce temps est avant tout une gestion de flux pour permettre à l'ensemble des enfants de passer à la restauration scolaire mais ne laisse que peu, voire pas, de temps à l'animation. Les temps du vendredi après-midi sont plus posés et permettent davantage des temps d'animation construits mais il reste que le taux d'encadrement est problématique. L'une des difficultés est également la sollicitation des équipes en continu, du lundi midi au vendredi en période scolaire et sur l'ensemble des vacances scolaires. La responsabilité pesant sur les équipes est importante et l'usure professionnelle guette.

Le vote en conseil municipal de février arrêtera un nouveau modèle scolaire et périscolaire avec lequel les associations, si elles ont une place dans ce modèle, devront faire ou choisir de ne pas faire au risque de perdre des financements importants.

Le projet d'épicerie sociale, s'il voit le jour, changera de façon importante le regard porté sur l'Arche de Noé. Ce sera une ouverture sur un service plus proche du travail social mais qui s'inscrira en complémentarité des services proposés par la structure. Ce projet partenarial entre La Cité de Lyon et l'Arche de Noé est une réponse plus globale au service des publics.

Dans cette même idée de proposer des réponses diverses et innovantes aux publics, **l'Arche de Noé devrait accueillir dans ses locaux un nouveau service à partir de septembre 2018. L'association « 7 accueil » dont la mission est l'insertion et la recherche d'emploi** est actuellement en difficulté

faute de Président. Elle occupe de plus des locaux mis à disposition par la Ville de Lyon dont le prêt est remis en cause. L'un des fondateurs de cette association est l'Armée du Salut. Cette association est aujourd'hui composée uniquement de bénévoles. Depuis peu, l'Arche de Noé siège au conseil d'administration et c'est assez naturellement que l'idée de faire perdurer l'action dans les locaux de l'établissement a été émise. L'intégration de ce nouveau service devra se faire en gardant l'identité propre à « 7 accueil » mais aussi en pensant les liens avec les actions adultes-familles, tout en proposant aux publics un accompagnement global.

La ludothèque aura un impact plus financier si la CAF accepte d'agréer le lieu. Comme le LAEP, la ludothèque pourrait bénéficier d'une prestation de service calculée à l'heure d'ouverture. Cette prestation de service pourrait permettre de salarier un animateur dédié. Une ouverture plus importante permettrait de travailler davantage en partenariat avec les acteurs en proximité pour qui la ludothèque peut être un support pédagogique.

Ce projet d'établissement reflète l'Arche de Noé à un instant précis et en propose une forme d'évolution. Il énonce les axes de travail mis à l'œuvre pour rester au plus près des missions d'un centre social soit la proximité avec le territoire et une réponse adaptée aux besoins des habitants. **Toutefois les changements politiques sont parfois inattendus, imprévisibles et obligent à rester vigilant. Les forces d'une structure comme l'Arche de Noé sont l'adaptation, la possibilité de réagir très rapidement à un contexte précis et la prise en compte d'une réalité sociale et économique.**

ANNEXES

Acronymes et abréviations

ACM : Accueil Collectif de Mineurs

LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents

EVS : Espace de Vie sociale

DRI : Dispositif de Relais Interne

PIF : Point Information Famille

CAF : Caisse d'Allocation familiale

QF : Quotient Familial

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

ALAE : Accueil de Loisirs associé à l'Ecole

DRDJSCS : Direction Régionale de Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonction d'Animateur

BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonction de Directeur

BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports

DEJEPS : Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports

DESJEPS : Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

CEL : Contrat Educatif Local

PEDT : Projet Educatif de Territoire

PRE : Parcours de Réussite Educative

CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

VVV : Ville Vie Vacances

CAHIER DES CHARGES DU CLAS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017 - 2018

1. Préambule

La circulaire interministérielle du 8 juin 2011 rappelle que l'accompagnement à la scolarité a été mis en place pour contribuer à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire.

Il s'adresse aux enfants et aux jeunes scolarisés de l'école élémentaire au lycée. Ces actions doivent s'exercer dans un cadre laïc, assurant la mixité des garçons et des filles. Elles sont ouvertes sur l'ensemble du territoire national et en priorité dans les quartiers prioritaires et les territoires en éducation prioritaire.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) s'inscrit dans les dispositifs relevant du Comité national de soutien à la parentalité. Il a pour spécificité de s'adresser aux enfants, ainsi qu'à leurs parents. Il recouvre les actions visant à offrir aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Il s'adresse aussi aux parents de façon à les accompagner dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) s'inscrit, donc, dans la dynamique des actions de soutien à la parentalité et notamment du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), vis à vis duquel il est complémentaire.

2. Les projets d'actions d'accompagnement à la scolarité

2-1 Objectif général

Les actions mises en œuvre dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité ne peuvent en aucun cas être considérées comme une alternative à l'école.

Elles sont prioritairement conduites dans une volonté d'accompagnement des familles dans le suivi et la compréhension de la scolarité des enfants et dans leur dialogue avec l'école.

Elles mettent l'accent sur la nécessité de l'assiduité à l'école, la régularité et l'organisation du travail personnel, la méthodologie, le goût de la culture la plus diversifiée, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir.

L'accompagnement à la scolarité propose aux enfants et aux jeunes des activités ou des situations qui facilitent les apprentissages et leur donnent du sens. Elles ont pour but de mettre en valeur les compétences et les acquis des élèves, d'élargir leurs centres d'intérêt, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales, ou économiques de la ville et de son environnement proche.

Une articulation doit être recherchée avec les autres actions mises en œuvre sur un territoire pour proposer une offre la mieux adaptée aux besoins identifiés et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs en matière éducative, tels que les Projets Educatifs Locaux (PEL) ou les Projets Educatifs De Territoire (PEDT) ou encore les Programmes de réussite éducative (PRE) et s'inscrire dans ses priorités d'intervention.

2-2 Principes d'action de l'accompagnement à la scolarité

La réussite des projets dépend de l'implication et de la mobilisation de manière cumulative d'un :

- Axe d'intervention **auprès des enfants** et des jeunes,
- Axe d'intervention **auprès et avec les parents**,

- **Axe de concertation et de coordination avec l'école.**

Tout projet d'action doit avant son démarrage mettre en évidence les points suivants :

- **L'identification et la caractérisation des difficultés et des besoins des enfants**, en étroite collaboration avec les enseignants des établissements des enfants concernés, pour proposer un accompagnement adapté et complémentaire,
- La recherche de l'adhésion des enfants ou des jeunes **et de leur famille** pour favoriser leur participation tout au long du projet,
- **Le renforcement de l'implication des parents** dans leur rôle éducatif, notamment dans une dimension de médiation avec l'école, afin de faciliter la compréhension réciproque.

Les actions ont lieu en dehors du temps scolaire et sont distinctes de celles que l'Education Nationale met en œuvre pour les élèves en difficultés. Elles sont réalisées dans des locaux adaptés, et sont menées en liaison avec les équipes enseignantes qui conservent un rôle primordial.

Dans les relations avec l'école, seront particulièrement recherchés :

- La continuité de l'acte éducatif et la cohérence entre les activités scolaires et les actions d'accompagnement à la scolarité,
- Les modalités les mieux adaptées pour renforcer des échanges entre les enseignants, les équipes éducatives, les parents et les intervenants de l'accompagnement à la scolarité,
- L'adaptation et la différenciation de ces actions selon l'âge et le niveau des enfants auxquels elles s'adressent.

2-3 Objectifs

Ils découlent de la charte nationale et de la circulaire interministérielle du 8 juin 2011 en vigueur :

- **Accompagner et soutenir les parents dans le suivi de la scolarité des enfants et faciliter leur relation à l'école**
- **Contribuer à la réussite scolaire et à l'insertion sociale** de tous les jeunes, afin de renforcer l'égalité des chances,
- **Aider les jeunes à acquérir des méthodes** et des approches susceptibles de faciliter l'accès au savoir (utilisation des technologies de l'information...) et l'ouverture au monde,
- **Elargir les centres d'intérêt des enfants et des adolescents** et promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté,
- **Valoriser leurs acquis** afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité à la vie collective,
- **Permettre aux enfants et aux jeunes d'être accompagnés**, hors de l'école et en dehors du temps scolaire **par un tiers différent** du parent ou de l'enseignant.

2-4 Conditions de recevabilité des projets

- Actions obligatoirement validées et priorisées par un comité de pilotage local,
- Gratuité ou participation financière symbolique,
- Laïcité et absence de discrimination,
- **Les actions devront favoriser l'accompagnement des familles et permettre à tous les parents de s'impliquer dans la démarche éducative et d'accompagnement de la scolarité de leurs enfants**, en étant soutenus dans leur dialogue avec l'école notamment. Elles accorderont une attention particulière aux besoins que peuvent avoir les familles immigrées ou en situation d'illettrisme. Par ailleurs, la place des pères devra être considérée,
- Les actions devront être conçues pour créer les conditions favorables au développement et à l'épanouissement de l'enfant ou du jeune dans une démarche collective. Si, pour les collégiens, elles peuvent comporter de l'aide méthodologique, elles ne devront pas s'y limiter,

- Les actions devront s'articuler avec les dispositifs éducatifs existants sur le territoire, notamment le Projet de Réussite Educative (PRE), et les projets des écoles et des collèges, dans le cadre du projet éducatif local et/ou du Projet Educatif de Territoire (PEDT),
- Les actions devront prévoir des temps de formation ou de réflexion collectifs des intervenants.

Les actions en face à face au domicile des parents pourront être éligibles au financement de la Branche Famille, à condition ***qu'elles prévoient des temps collectifs et des actions d'ouverture culturelle, enfants/parents.***

Ces actions devront faire l'objet d'une évaluation afin d'apprécier leur impact :

Au niveau des parents, au regard de leur implication dans l'accompagnement à la scolarité de leur enfant et de leur rôle éducatif. Les actions devront pouvoir répondre aux trois questions suivantes :

- Comment le Clas a-t-il permis aux parents de comprendre les attendus de l'école et de prendre leur place dans le suivi scolaire de leur enfant ?
- Comment le Clas a-t-il réussi à renforcer les relations entre les parents et les enseignants pour permettre à l'enfant de se sentir soutenu et encouragé ?
- Quel impact a eu le Clas au niveau des enfants et des jeunes, en matière de contribution à la réussite scolaire et à l'insertion ?

Ne sont pas éligibles pour un financement :

- Les actions correspondant à un enseignement spécifique, hors programme scolaire (exemple : enseignement des langues étrangères), à la pratique exclusive d'activités de loisirs, les études surveillées et/ou à thème, et à des activités de soutien dans les matières scolaires.
- Les actions exclusivement individuelles.

Par ailleurs, les présences d'enfants et de jeunes dans les CLAS ne rentrent pas dans le décomptes des présences des actions susceptibles de prétendre à une déclaration accueil et accueil jeunes et donc à la prestation de service (PSO Alsh) ou à l'Aide Spécifique des Rythmes Educatifs (ASRE) versées par la Caf du Rhône.

3. Les bénéficiaires des actions

Dans le département du Rhône, ces actions sont avant tout destinées aux élèves des écoles et des collèges qui ne bénéficient pas de conditions suffisantes de réussite scolaire et sociale. Une attention particulière sera portée aux besoins des enfants et des jeunes nouvellement arrivés en France.

4. Financement

Le Clas est financé par la Caf du Rhône. Toutefois, un cofinancement sera recherché auprès des collectivités locales.

Pour l'octroi de ses financements, la CNAF retient le principe de la constitution de groupes de 5 participants minimum et 15 participants maximum.

Le nombre des accompagnateurs mobilisés doit permettre une prise en charge personnalisée des enfants et des jeunes, adaptée au contexte local et qui se traduit le plus souvent, à titre indicatif, par un accompagnateur pour 5 à 7 jeunes maximum



CENTRE SOCIOCULTUREL

Livret d'accueil



ARCHE DE NOÉ

3, rue Félicité – 69007 Lyon

☎ 04 78 58 29 66

✉ archedeno@armeedusalut.fr

Blog : <http://archedenoelyon.over-blog.com/>

SECURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE
La Fondation de l'Armée du Salut



SOMMAIRE

Fondation de l'Armée du Salut	Page 3
Valeurs et finalités institutionnelles	Page 4
L'Arche de Noé	Page 4
Projet éducatif	Page 5
Secteur famille – Adultes	Page 6
Secteur périscolaire – Activités en lien avec l'école	Page 8
Secteur jeunes	Page 11
Secteur enfance – Accueil préadolescents	Page 12
Organigramme	Page 14

C'est dans l'Angleterre industrielle de la fin du 19ème siècle et sous l'impulsion d'un pasteur, William Booth, que les fondements de l'Armée du Salut ont été posés. Celui-ci fonde en 1865, la Mission chrétienne, sa vocation est de répondre aux besoins physiques, sociaux et spirituels des plus démunis. Son slogan est Soupe, Savon, Salut.

En 1878, l'Armée du Salut se substitue à la Mission chrétienne. Cette Armée essaime dans l'Empire britannique, puis à travers le monde. Aujourd'hui présente dans 120 pays sur les cinq continents, elle accomplit une œuvre d'intérêt général dans les domaines de la santé, de l'enseignement, du social et intervient à toutes les étapes de la vie. L'Armée du Salut a pour vocation de restaurer la personne dans son corps, son humanité, ses droits. Implantée en France depuis 1881, l'Armée du Salut a développé une culture sociale et médico-sociale. Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1931.

En 1994, l'Armée du Salut adopte de nouveaux statuts en constituant La Congrégation de l'Armée du Salut, composée des officiers de l'Armée du Salut, reconnue par l'Etat, et membre de la Fédération Protestante de France. A la suite du décret du 11 avril 2000, La Fondation de l'Armée du Salut se substitue à l'Association des Œuvres Françaises de Bienfaisance de L'Armée du Salut, qui assurait jusqu'alors la gestion des établissements à caractère social et médico-social. La Fondation est laïque reconnue d'utilité publique par décret du ministère de l'intérieur en date du 11 avril 2000.

La Fondation de l'Armée du Salut est fondée sur l'engagement de ses membres à apporter aide, secours et attention aux personnes les plus en difficulté. Elle développe des réponses matérielles, morales en direction des personnes qui, momentanément ou durablement, ont besoin d'accueil, d'écoute, de retrouver leur dignité et de trouver ou de reprendre leur place dans la société.

La Fondation de l'Armée du Salut gère plus de 130 établissements et services sociaux et médico-sociaux sur 3 champs d'activités :

- La jeunesse
- Le soin, le handicap, la dépendance
- L'exclusion

Elle compte plus de 2000 salariés et 3000 bénévoles. Elle poursuit une action multi-spécialiste fondée autour de trois missions : Secourir, Accompagner, Reconstruire.



VALEURS ET FINALITES INSTITUTIONELLES

L'Armée du Salut a choisi, en 1992, d'implanter dans le quartier de la Guillotière une structure socio-éducative et de prévention à destination des enfants, des jeunes et de leurs familles, l'Arche de Noé. Le constat initial était un manque avéré de centres de ce type dans le quartier et une très forte demande des familles. Le caractère cosmopolite et très vivant du quartier et son histoire, la proximité de la Place du Pont qui constitue un foyer de délinquance ont été autant d'éléments pris en compte par l'Armée du Salut pour choisir d'y développer des actions.

Les activités de l'Arche de Noé s'inscrivent dans les valeurs de l'éducation populaire, des valeurs qui viennent en compléments de l'éducation « formelle » dispensée notamment pas l'école. « Une simple instruction du peuple dispensant un savoir, aussi pertinent soit-il, ne suffira pas si elle ne s'accompagne pas, (...), de la construction de nouvelles intelligences et représentations collectives du monde permettant de donner un avenir au futur. L'éducation populaire peut et doit contribuer à ce processus nécessaire et ambitieux en œuvrant dans trois directions complémentaires et convergentes : l'émancipation qui consiste à sortir, aussi modestement que cela soit (une prise de parole, une indignation publiquement exprimée, un premier acte de résistance...) de la place qui vous a été assignée par les conditions sociales, les appartenances culturelles, le genre ou les handicaps de toutes sortes ; l'augmentation de la puissance d'agir permettant aux individus de reprendre leur destin en main ; l'engagement dans les transformations des rapports sociaux et politiques jugées pertinentes et que les situations imposent. »¹

Les objectifs portés dans chacune des actions mise en œuvre sont les suivants :

- Contribuer au développement des personnalités, à leur épanouissement et à la conquête de leur autonomie
- Développer le lien social dans toutes ses dimensions : interculturelle et intergénérationnelle à l'échelle du quartier, favoriser les solidarités
- Renforcer la parentalité, rompre l'isolement de certaines familles
- Prendre en compte les personnes dans leur contexte familial
- Eduquer à la citoyenneté
- Faciliter l'intégration et la découverte d'autres cultures.
- Proposer un accueil inconditionnel quelque soit le parcours de vie, les difficultés passagères ou pérenne de l'individu.

L'ARCHE DE NOE

Localisation et origines

L'Arche de Noé est située au cœur de Lyon sur la rive gauche du Rhône, dans le quartier de la Guillotière. Depuis 1994, dans le cadre de la Politique de la ville, le quartier est classé comme zone urbaine sensible prioritaire de catégorie 2.

L'Arche de Noé développe des activités pour un public divers :

- Centre de loisirs et séjours de vacances pour enfants
- Activités d'accompagnement à la scolarité pour élèves du primaire et collégiens, interventions dans les écoles primaires et collèges de l'arrondissement.
- Travail de prévention et d'animation pour les adolescents et jeunes adultes
- Accompagnement des familles, sorties, séjours de vacances pour parents et enfants, ateliers santé ville, espace jeux parents-enfants.
- Animation de quartier

L'Arche de Noé est habilitée par la Direction Régionale de Jeunesse et Sports pour accueillir en centre de loisirs 96 enfants dont un maximum de 48 enfants âgés de 3 à 6 ans sur recommandation de la Protection Maternelle et Infantile. La Fondation a signé une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales qui lui permet de bénéficier des prestations de services et d'une subvention pour l'accompagnement à la scolarité.

Des conventions sont signées dans le cadre du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Social) pour les activités extrascolaires, dans le cadre des CEL (Contrat Educatif Local) et du PRE (Parcours de Réussite Educative), pour les actions périscolaires. Des conventions de partenariat sont signées avec les écoles voisines pour l'accompagnement à la scolarité et pour l'utilisation des locaux les mercredis et vacances.

¹ Christian Maurel, *Education populaire et puissance d'agir. Les processus culturels de l'émancipation*,

PROJET EDUCATIF

A l'Arche de Noé, les activités proposées en direction de publics largement diversifiés sont sous-tendues par une volonté de développement de l'individu, de respect de la dignité humaine, caractéristique de l'éducation dite informelle ou non-formelle.

Les personnes participent aux activités proposées de leur propre initiative, en formalisant leur inscription sous diverses formes. L'inscription se fait sur la base d'une libre adhésion, même lorsqu'elles sont orientées, y compris dans le cadre d'une mesure d'exclusion de l'établissement scolaire. Il s'agit donc d'un accueil, et non d'une prise en charge, dans la mesure où il n'y a à proprement parler ni notification ni prescription, mais seulement dans certains cas, orientation par les travailleurs et les services sociaux.

L'accueil inconditionnel

Il se définit par la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'accueil de tous, sans aucune discrimination⁵

Dans cette perspective, l'équipe de l'Arche de Noé tend à être à l'écoute des publics, de s'adapter à leurs besoins, de faire émerger les envies.

Les loisirs outil de construction de soi

Créer un environnement propice au bien-être, au plaisir, à l'émergence des loisirs. Favoriser l'émancipation de tous.

Accompagner les apprentissages en complément de ceux développés par la famille et les autres acteurs éducatifs.

Susciter les projets (collectifs et individuels).

Avoir le choix de ne rien faire, de prendre du temps pour soi.

Etre acteur

Permettre à chacun, par l'expérimentation :

- d'élargir le champ des possibles,
- de partager et valoriser les savoirs,
- de développer son esprit critique
- de susciter l'autonomie

Faire société – Vivre ensemble

Permettre à chacun de trouver sa place, de comprendre les principes de vie en collectivité et d'agir dans la société.

Favoriser le bien vivre ensemble.

Valoriser les solidarités.

Faciliter l'adhésion entre intérêt individuel et collectif

⁵ *Discrimination* : Action d'isoler ou de traiter différemment certains individus ou un groupe entier par rapport aux autres –
Définition Larousse

SECTEUR FAMILLE -ADULTES

L'Arche de Noé s'attache à prendre en compte les différentes dimensions de l'individu. Des activités sont proposées aux adultes seuls, aux parents avec leurs tous petits et aux familles. Ces activités visent à rompre l'isolement qui peut toucher certaines familles, à développer les solidarités inter familiales ou entre adultes, à partager sur les questions d'éducation. Le secteur famille atteint principalement les parents et enfants issus du quartier de la Guillotière. Les partenaires reconnaissent que cette offre de service complémentaire des actions en direction des enfants et des jeunes constitue un des points forts de la structure.

Les actions du secteur famille :

- **P'tit café**

Ces rencontres se font dans les locaux de l'Arche de Noé et permettent aux adultes de se retrouver, de s'exprimer et d'échanger avec d'autres sur leur vécu, leurs expériences, leurs difficultés. Ces rencontres régulières sont également l'occasion pour eux de faire part de leurs attentes en terme d'activités, de s'impliquer dans l'organisation de leurs propres loisirs et de ceux de leurs enfants. Des ateliers manuels sont proposés sur certaines séances et menés par une participante.

- **Point information famille**

Le Point Info Famille est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation qui s'adresse à tous les publics. Il a pour objectif de simplifier les démarches quotidiennes des personnes et de leur faciliter l'accès aux droits. Il peut également offrir des services répondant à un besoin plus spécifique, par exemple : un soutien à la fonction parentale. Il permet de mettre en œuvre un accompagnement personnalisé. C'est une ressource bien repérée par le public aussi bien que par les partenaires.

Le Point Info Famille n'a pas vocation à se substituer aux institutions et services présents sur le territoire. Il est là pour indiquer les modalités les mieux adaptées à la résolution des problèmes rencontrés par les familles. La mise en relation se fait par une prise de contact par voie électronique, téléphone ou en se présentant au centre. Une analyse des besoins est alors réalisée lors d'un entretien individuel dans le but de proposer au demandeur un accompagnement adapté ou pour l'orienter au mieux.

- **Tables d'hôtes interculturelles**

Des repas sont organisés mensuellement à l'Arche de Noé par un groupe de dames. Elles sont autonomes, réalisent les menus, organisent les temps de cuisine, gèrent un budget, font la communication. Ces repas sont l'occasion pour ces personnes de se retrouver lors d'un temps convivial de cuisine et de partager autour d'un repas. Ils sont ouverts à tous moyennant une participation de 6€. Les recettes des repas sont utilisées par les participantes pour une sortie culturelle ou un temps de loisirs.

- **Sorties & séjour familles**

Une sortie par mois accueillant une cinquantaine de personnes est organisée dans la région lyonnaise et les départements voisins. Des sorties dans Lyon sont organisées durant les vacances scolaires. Un séjour se déroule à la fin du mois d'août et peut accueillir 16 personnes. Des randonnées pédestres dans Lyon sont également proposées aux adultes en semaine.

Ces activités connaissent un grand succès. Elles permettent de vivre des moments de détente et de loisirs pour les adultes et les parents avec leurs enfants. Ces actions permettent aux familles de vivre des activités avec leurs enfants et d'avoir accès aux loisirs, à la culture, à la découverte du patrimoine. Elles sont un facteur d'intégration sociale, les aidant à trouver leur place dans un groupe, à se structurer. Elles les confortent dans

leur rôle de parents, leur permettant de vivre un temps de loisirs avec leurs enfants loin du cadre, parfois contraignant, du quotidien. Les familles partagent également entre elles sur des préoccupations éducatives, sur leur difficulté. Ainsi



les parents gagnent en dignité, en reconnaissance et se sentent valorisées. Les liens intergénérationnels et intrafamiliaux sont favorisés et renforcés. L'intérêt individuel fait alors place à l'intérêt collectif et à la solidarité.

- **Espace jeux parents enfants**

Les parents et enfants de moins de 4 ans sont accueillis les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h pour un temps de jeux. L'espace est sécurisé et aménagé pour les tous petits. Des intervenants sont sollicités pour des animations : contes, musique, art plastique ... Une fois par mois, une puéricultrice est à disposition des familles pour répondre à leurs questions. L'accueil est assuré par la responsable du secteur famille et des bénévoles.

Ce lieu se veut être un lieu multi-partenarial pour garantir une pluridisciplinarité dans l'accueil. C'est l'occasion de croiser les regards et les compétences des professionnels de la petite enfance, mais aussi de répondre au mieux aux attentes des familles.

Un comité de pilotage constitué de professionnels de la petite enfance, de travailleurs sociaux se rencontre régulièrement.

- **Pique Nique à la Guill'**

Depuis 2002 l'Arche de Noé organise un pique nique géant sur l'espace public. Ce pique nique à vocation à permettre aux habitants d'investir l'espace public, de se rencontrer, de partager autour d'animation pour tous et gratuite.

Depuis 2 ans le pique nique est porté par un groupe moteur d'habitants du quartier. Pour la réussite de cette soirée, de nombreux partenaires s'investissent dans les animations et dans la préparation de la manifestation.

- **Ateliers de français**

Des ateliers de langue française sont proposés dans les locaux de l'Arche de Noé. Ils sont destinés à des groupes d'adultes, ayant des difficultés d'écriture, de lecture, de compréhension et d'expression de la langue française. Ces ateliers sont menés par des bénévoles.

- **Soirées jeux**

Afin d'échanger les expériences, de passer un moment convivial et festif, de se rencontrer, des soirées jeux sont organisées par les différents secteurs d'activités de l'Arche de Noé. Il s'agit grâce à un support ludique de créer des passerelles entre les secteurs, de permettre à chacun de découvrir les activités de l'Arche de Noé sous un autre angle. Par le biais du jeu de société, une véritable éducation à « l'inter-génération » est envisagée et le lien parents/enfants est favorisé. C'est une nouvelle occasion pour les familles de rencontrer les bénévoles, d'échanger avec les responsables de secteur mais également de participer, avec leurs enfants, à un temps éducatif et ludique.



SECTEUR PERISCOLAIRE – ACTIVITES EN LIEN AVEC L'ECOLE

L'Arche de Noé propose un ensemble d'actions périscolaires construites en partenariat avec les familles, les bénévoles, les établissements scolaires et la Ville de Lyon. L'objectif est d'offrir un accompagnement éducatif aux enfants et adolescents (primaires et collégiens) en mobilisant des méthodes et des pratiques éducatives, ludiques et favorisant une ouverture culturelle. Une partie de ces actions sont ouvertes à tous et s'inscrivent dans le cadre du Projet Educatif Local (P.E.L.) de la Ville de Lyon :

- L'accompagnement à la scolarité des élèves de l'école primaire et du collège
- Les ateliers jeux
- Les classes découvertes

D'autres actions sont organisées pour se mobiliser auprès de jeunes et de leur famille présentant des difficultés spécifiques et repérées par les enseignants ou faisant l'objet de mesures disciplinaires les conduisant à une exclusion temporaire du collège. Elles s'inscrivent dans le Programme de Réussite Educative :

- Les ateliers langage destinés aux enfants de maternelle
- Le dispositif de relais interne : pour les collégiens de sixième ou de cinquième rencontrant des difficultés (scolaires et/ou comportementales)
 - Jeunes enfants (élèves de l'école maternelle)
- Les ateliers langage

Les ateliers langage sont mis en place dans les écoles maternelles Gilbert Dru et Aristide Briand afin de favoriser l'expression d'enfants ayant des difficultés à s'exprimer ou à se faire comprendre. Ces ateliers s'adressent aussi bien à des enfants venant d'arriver en France (et ayant une langue maternelle autre que le français) qu'à des enfants timides ou avec quelques difficultés d'élocution. L'objectif de ces ateliers est de permettre aux enfants d'avoir un temps différent de celui en classe entière, leur permettant de s'exprimer librement, dans un contexte ludique, mais aussi avec un animateur qui aura plus de temps à accorder à chaque enfant.

- Enfants (élèves de l'école élémentaire)
- Accompagnement à la scolarité

La Charte de l'accompagnement à la scolarité définit cette activité comme « un ensemble d'actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir l'école ».

Cette activité s'adresse aux écoliers et aux collégiens des établissements scolaires environnants. Les enfants et les adolescents sont orientés par leurs parents, enseignants ou les assistantes sociales scolaires. L'action s'inscrit dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (C.L.A.S.), du Contrat Educatif Local (CEL) et du Projet de Réussite Educative (PRE).

Il s'agit d'un accompagnement éducatif permettant de travailler les savoirs scolaires et les méthodes. L'objectif est de rendre l'enfant autonome dans son travail et de lui ouvrir les portes d'autres modes de connaissances. Les enfants sont pris en charge par des intervenants bénévoles qui vont, outre suivre leur travail scolaire, pouvoir les orienter à la bibliothèque municipale, jouer avec eux, les faire lire... C'est un lieu d'apprentissage de la vie sociale.

L'accompagnement à la scolarité à l'Arche de Noé est, pour les bénévoles, une action basée sur l'échange et le respect. Il favorise l'évolution des enfants grâce au lien établi avec les parents et l'investissement des bénévoles.

Les parents sont partie prenante de l'action. Ils ont l'occasion de rencontrer les bénévoles et de faire le point avec eux sur le travail de leurs enfants durant un moment convivial de goûter et de jeux. Ils peuvent ainsi s'informer sur les autres activités, rencontrer les responsables des différents secteurs et discuter de questions autour de la parentalité et d'éducation.

Une convention de partenariat est signée entre l'Arche de Noé et les 7 écoles de la Guillotière d'où viennent les enfants pour permettre aux équipes éducatives d'orienter les enfants si nécessaire auprès des ateliers d'accompagnement à la scolarité.

- Ateliers jeux

Volet culturel de l'accompagnement à la scolarité. Ces ateliers s'élaborent en croisant les demandes des équipes éducatives, les compétences des bénévoles et les attentes des enfants. Ils permettent d'étayer les besoins éducatifs par des animations ludiques.

Deux axes sont privilégiés :

- Le jeu de société
- Les jeux collectifs
- La lecture

Ces ateliers sont une réponse positive au problème d'organisation de l'accompagnement à la scolarité : Ils structurent les temps d'accueil de l'aide aux devoirs, ils invitent les parents à l'échange.

- Classes transplantées

L'organisation de classes transplantées prend tout son sens dans le cadre du partenariat entre l'école Gilbert Dru et l'Arche de Noé. L'adéquation entre la demande d'enseignants et les missions éducatives de l'Arche de Noé ont permis la réalisation de telles classes depuis 2005. Chacun apportant ses compétences, elles sont la marque qu'un travail partenarial abouti, apporte une complémentarité intéressante pour les enfants et une meilleure connaissance des acteurs intervenant sur le même territoire.

- Adolescents (élèves du collège)

- Accompagnement à la scolarité collège et lycée

Dans le même cadre que pour l'accompagnement à la scolarité des enfants, les adolescents viennent de façon plus autonome à la sortie du collège. Toujours inscrits après entretien avec les familles, le suivi avec les parents s'effectue par des rendez-vous réguliers ou des entretiens téléphoniques.

L'accent est mis sur l'apprentissage de l'autonomie dans le travail. La socialisation et la citoyenneté sont de rigueur, particulièrement lors des temps de jeux de société organisés avec les animateurs permanents lorsque le travail scolaire est terminé.

Un accueil des lycéens est organisé. Ceux-ci peuvent venir chercher du soutien ou du rattrapage scolaire selon les capacités des étudiants bénévoles. Ils sont aussi sollicités pour aider les plus jeunes collégiens dans leur travail scolaire.

- Accompagnement et relais du collège

Cet accueil relève du Programme de Réussite Educative. La Ville de Lyon et l'Inspection Académique ont établi un cadre dans lequel s'inscrit l'action. Au niveau territorial, structures et collèges élaborent conjointement leur Convention.

- Dispositif de relais interne

Pour le collège G. Clemenceau, sont concernés un groupe de 12 collégiens de 6ème et/ou 5ème. Ils sont repérés selon plusieurs critères (comportement, résultats scolaires), par le corps enseignant, comme étant fragilisés par le passage du CM2 à la 6ème et fragilisant leur 5ème. Leur prise en charge au sein du dispositif relais interne s'effectue en deux temps :

- par un professeur référent, au sein du collège, qui offre un suivi spécifique à ce groupe d'élèves (travail autour de la concentration, de la méthodologie, de techniques d'apprentissage)

- par la responsable de l'accueil jeunes et un animateur de l'Arche de Noé, au sein de la structure, qui proposent des activités variées, hors du collège (une heure et demie par semaine).



Ce partenariat entre directement dans la perspective de lutte contre la déscolarisation et le décrochage scolaire de ces élèves.

Ces séances ont pour objectif de proposer un apprentissage différent de l'apprentissage scolaire, d'autonomiser l'élève et de lui faire découvrir son environnement, de travailler spécifiquement sur les règles du vivre ensemble.

- Trouve Ton Cap

Courant 2014, des partenaires de l'arrondissement se mobilisent autour du collège G. Clemenceau pour les jeunes de 3^{ème} en difficulté scolaire. Le souhait du collège est de proposer des alternatives à ces jeunes ayant peu d'appétence pour le système scolaire. Les partenaires que sont, la SLEA, LA MJC Jean Macé et L'Arche de Noé se proposent de faire découvrir à ce groupe une ouverture culturelle, sur le territoire, de les investir dans des projets, de susciter de l'envie. Ce sont 8 jeunes de 3^{ème} qui sont accueillis tous les 15 jours soit à la MJC, soit à l'Arche de Noé par 2 animateurs jeunes et un éducateur de prévention.

SECTEUR JEUNES

Chacune des actions du secteur jeunes concerne un public identifié, parfois qui se croise mais qui reste bien souvent en clan, par âge, par micro quartier à l'intérieur d'un quartier, ou tout simplement par préférence d'activités. Le public jeune de l'Arche de Noé est en fait un ensemble de sous-groupes. Mais la plupart des jeunes viennent taper le ballon et squatter le lieu. Les garçons sont rarement accompagnés de filles mais en parlent beaucoup.

- Point Accueil jeunes

Les activités d'animation et de prévention de l'Arche de Noé ont lieu dans la rue et dans un local du centre baptisé L'Antirouille. Des permanences sont assurées entre 16h et 18h30 (hors période de vacances). L'objectif de l'antirouille est de susciter ou d'accompagner des projets à court termes : fête, camp, activité à la journée. Proposer aux jeunes un lien avec les éducateurs de prévention et la mission Locale. Accueillir les jeunes de 13 à 25 ans du quartier qui ont besoin d'une écoute, d'une mise en relation, d'un espace de travail ou de farniente.

- Tchoukball

Depuis 2010, l'Arche de Noé a choisi de développer un sport insolite : le tchoukball. Cette discipline venue de Suisse repose sur le non-contact des joueurs, la rapidité et la stratégie. Le jeu consiste à mettre la balle au sol via un rebond sur un trampoline sans qu'elle soit interceptée par l'équipe adverse.

Une activité sportive lancée par 5 filles en 2011 dans l'idée de pouvoir, elle aussi, accéder à un sport dans le gymnase de leur quartier et pas seulement regarder les frères jouer au Futsal. En 2011 L'Arche de Noé organise un tournoi d'initiation pour lancer l'activité auprès des adolescents et préadolescents. L'accroche des préadolescents est l'occasion d'une passerelle avec les enfants de l'accueil de loisirs. Entre temps, la Fédération Française de Tchoukball renaît de ses cendres. De cette petite équipe encore très fragile tente de naître un collectif de Tchoukball régional avec six autres centres sociaux et MJC du Grand Lyon.

Actuellement l'Arche de Noé compte trois équipes de tchoukball, une équipe adulte, une équipe de jeunes et une équipe d'enfants.

- Vacances scolaires : chantier jeunes et séjours

Durant les vacances scolaires, le Point accueil jeunes continue ses activités et les jeunes ont toujours la possibilité de solliciter l'animateur pour mettre en œuvre des projets allant de la journée au départ en séjour.

Des chantiers jeunes sont organisés sur les petites vacances scolaires. Ces chantiers permettent à 6-8 jeunes de s'investir sur une semaine de travail dans l'objectif de financer un projet. Les chantiers sont organisés en partenariat avec des bailleurs sociaux, des partenaires socio-culturels, les éducateurs de prévention de la SLEA. Deux séjours peuvent être proposés durant l'année mais peuvent prendre une tournure différente de celle initialement prévue en fonction des envies des jeunes fréquentant l'accueil.

- Ateliers au collège

L'animateur responsable de l'accueil jeunes intervient 1 fois par semaine au collège Clemenceau pour un atelier d'expression corporel.



SECTEUR ENFANCE – ACCUEIL PREADOLESCENTS

Le secteur enfance comprend les activités de l'accueil de loisirs mercredis et vacances scolaires, les séjours ainsi que les ateliers périscolaires menés à l'école Gilbert Dru dans le cadre de l'expérimentation sur les rythmes scolaires. L'équipe est composée de permanents, d'animateurs vacataires, et, au besoin, d'un animateur spécifique pour l'accueil des enfants porteurs de handicap.

- Accueil de loisirs

L'Accueil de loisirs accueille une centaine d'enfants âgés de 3 à 11 ans. Afin de répondre au mieux au besoin des familles, l'accueil est proposé à la journée complète durant les vacances, à la demi-journée avec ou sans repas les mercredis. L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis en période scolaire, sur la quasi totalité des petites vacances, sur le mois de juillet et une semaine au mois d'août. L'Arche de Noé travail en partenariat avec les autres accueils de loisirs du secteur sur l'accueil des enfants porteurs de handicap, notamment sur la mise en œuvre d'un protocole d'accueil, d'une charte des bonnes pratiques, d'un financement dédié à cet accueil. La structure accueille régulièrement des enfants porteurs de handicap, pour lesquels un dispositif spécifique peut être mis en place en fonction de leur besoin.

Le déroulement des activités se fait dans les locaux de l'Arche de Noé, dans des salles de la maison de la Guillotière mises à disposition par la Ville de Lyon et dans les locaux de l'école Gilbert Dru.

Un accueil spécifique est prévu pour les préadolescents. Le rythme du collège et/ou la lassitude d'enfants fréquentant l'accueil de loisirs depuis de longues années a conduit l'équipe d'animation à penser une prise en compte spécifique de ce public. Les enfants sont accueillis en demi-journée avec la possibilité de venir pique niquer à l'Arche de Noé. Le programme d'activité est travaillé avec le groupe. L'objectif est de proposer une alternative à l'accueil de loisirs du secteur enfance et de préparer le passage vers l'accueil jeunes. Ce groupe est constitué de 12 enfants de 10 à 13 ans encadré par un animateur permanent.

- Séjours

Le nombre d'enfants accueilli sur les séjours varie en fonction des capacités d'accueil des lieux d'hébergement. Deux séjours sont organisés dans l'année, un en hiver à dominante ski alpin, un en été. Ces séjours s'inscrivent en continuité de l'accueil de loisirs permettant souvent un premier départ. Une relation de confiance s'est établie avec les familles qui permet de vivre cette première séparation sereinement.

- Accueil de loisirs associés aux écoles

Suite à la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Lyon a choisi de créer des Accueils de loisirs associés aux écoles (ALAE) dans les établissements scolaires primaires et maternels de Lyon. L'Arche de Noé s'est impliqué dans cette réforme en prenant la responsabilité de deux ALAE sur les groupes scolaires Gilbert Dru et Cavenne. Ce sont environ 450 enfants chaque midi et 250 enfants les vendredis après-midi qui participent aux animations proposées par les équipes Arche de Noé – Ville de Lyon. Pour mener à bien ces ALAE, l'Arche de Noé a embauché 32 animateurs qui interviennent sur les 2 écoles entre 4h et 21h par semaine.





Marion - Resp Accueil jeunes

Marie - Directrice

Martin - Resp enfance/ALAE Cavenne

Rafael
Animateur

Pierre
Agent
d'accueil

Nicolas
Comptable

Florie - Resp famille - adulte

Nelly - Resp périscolaire
ALAE Gilbert Dru

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES DE L'ARCHE DE NOE

L'Arche de Noé est un centre social de la Fondation de l'Armée du Salut qui accueille des enfants, des adolescents et des familles.

Les activités proposées peuvent avoir lieu sur différents sites : l'Arche de Noé, locaux mis à disposition par la Ville de Lyon : Maison de la Guillotière, groupes scolaires voisins (7^e), gymnase du collège Clemenceau ...

1. ASSURANCE – RESPONSABILITE DES PARENTS

Les participants aux activités doivent être couverts par une assurance responsabilité civile et avoir souscrit à une assurance extrascolaire pour les enfants et les jeunes.

Lors des activités famille, les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents. Les animateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas d'accident.

2. INSCRIPTIONS

Toute participation aux activités doit faire l'objet d'une inscription écrite.

Les publics doivent fournir les renseignements nécessaires à la constitution du dossier d'inscription :

- Fiche d'inscription à l'activité, signée par le responsable légal, le cas échéant,
- Fiche sanitaire de liaison (établie lors de l'inscription) et certificat de vaccinations pour les accueils collectifs de mineurs,
- Diverses autorisations (prise de vue, transports, hospitalisation, soins en cas d'urgence, consultation de CAFPRO et autorisation à rentrer seul),
- Document « conditions d'inscriptions » signé (1 exemplaire sera remis à l'utilisateur),
- Attestation CAF précisant le quotient familial.
- Si l'un des deux parents n'est pas autorisé par décision de justice à venir chercher son enfant, une copie de cette décision doit être fournie.

Toute modification concernant les informations données lors de l'inscription doit être communiquée à l'Arche de Noé.

Une inscription est considérée comme ferme et définitive lorsqu'au moins **50% de la somme due** a été payée. Le solde devant être réglé au plus tard le 1^{er} jour de l'activité. En cas d'inscription tardive, dans la semaine précédant la période d'activités, ou d'activité à la journée la somme due est demandée en totalité.

La cotisation est **obligatoire** pour toute inscription à une activité. Elle ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

L'accueil de loisirs accueille 120 enfants âgés de 3 à 13 ans. La structure est agréée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Jeunesse et des Sports. Un agrément de la Protection Maternelle Infantile autorise l'accueil des enfants âgés de 3 à 5 ans.

Aucune priorité n'est accordée dans le cadre des activités : toute participation doit être formalisée par une inscription.

3. ANNULATION

A compter de la formalisation d'inscription, sur rendez-vous avec signature et règlement, aucune annulation ne sera remboursée.

Seule la présentation d'un certificat médical, **remis dans les 15 jours suivant la fin de la période**, précisant les dates d'absences peut constituer un cas de force majeure justifiant la constitution d'un remboursement ou d'un avoir.

4. PERTE OU VOL

L'Arche de Noé décline toute responsabilité en cas de dommage sur des effets personnels. Il est fortement conseillé de mettre des vêtements adaptés aux activités et marqués au nom de l'enfant. Tout vêtement oublié est gardé au maximum une quinzaine de jours avant d'être donné à une œuvre caritative. Si le vêtement est marqué il est rendu à la personne.

Les parents sont priés de vérifier que leur enfant n'emporte pas d'objets de valeur aux activités (téléphone portable, jouets ...).

La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet apporté par les participants, et ce **même si l'objet est confié à une personne de l'Arche de Noé.**

5. SUIVI MEDICAL

En principe, les enfants sous traitement médicaux ne peuvent être admis et aucun médicament ne peut être administré, **sauf cas particulier déterminé par le médecin traitant de l'enfant.** Les médicaments sont alors administrés par un adulte responsable sur présentation d'une ordonnance. En cas de maladie ou d'accident survenant au cours d'une activité, le responsable appelle les parents et ils décident ensemble de la conduite à tenir.

6. REPAS

Nous ne pouvons répondre aux exigences alimentaires de chacun. Des **repas sans viande et des régimes spécifiques** peuvent être proposés.

7. ALCOOL, TABAC ET DROGUE

Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées.

Conformément à la réglementation en vigueur, les enfants et adolescents n'ont pas le droit de fumer. Il est demandé aux adultes encadrants de ne pas fumer en présence des enfants.

Tout usage ou détention de drogue et produits illicites entraîne l'exclusion sans appel de l'Arche de Noé.

8. DROIT DE REGARD - RECLAMATION

Les inscriptions sont saisies sur informatique dans le logiciel NOE de la société AIGA.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de la structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la direction de l'Arche de Noé.

Un registre de réclamation est à la disposition des familles à l'accueil de l'Arche de Noé. Toutes réclamations portées au registre feront l'objet d'un traitement par l'équipe de l'Arche de Noé et d'une réponse écrite.

En cas de litige avec la structure, vous pouvez également prendre attache avec le défenseur des droits au 04 72 61 65 15.

« Je soussigné atteste avoir pris connaissance de ce document »

Date et signature de la famille :